

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mercredi 20 décembre 2023 à 18 HEURES 00**, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

**Etaient Présents à la présente délibération :**

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Stéphane RENAULT, Monsieur Edouard LASBLEY, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Patrick GEINDRE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Ronan ALLAIN

**Absents excusés :**

Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT), Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS), Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER), Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Madame Claire MASSON), Monsieur Pierre LE SCOUARNEC (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE), Madame Solene LE DOUJET (procuration donnée à Madame Marie LE CROM), Madame Juliette EME (procuration donnée à Madame Myriam DEVINGT), Madame Emmanuelle HERVIO (procuration donnée à Monsieur Benoît GUYOT), Monsieur Pierre-Yves CYFFERS (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Madame Guenola QUILLAY (procuration donnée à Monsieur Jean-Yves MAHEO), Madame Frédérique HENRIO (procuration donnée à Monsieur Ronan ALLAIN)

**Secrétaires de séance : Madame Claire PARENT MER, Monsieur Benoît GUYOT**

**7- DF - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Monsieur Julien BASTIDE, 8ème adjoint, expose à l'assemblée :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et

les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

Devant se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédé d'un tel débat est entachée d'illégalité.

L'article 107 de la Loi Notre complète les règles relatives au DOB, il doit désormais faire l'objet d'un rapport (article L.2312-1 CGCT) et comporter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement, comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, subventions).
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière d'investissement.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, les informations relatives à la structure des effectifs, l'évolution des dépenses de personnel, et la durée effective du travail dans la commune.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption (Décret du 23 juin 2016)

Il est également transmis au Président de la Communauté de Communes dans les quinze jours qui suivent sa tenue (Décret du 24 juin 2016).

Le rapport d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission finances - communication du 11 décembre 2023,

Le conseil municipal prend acte des informations présentées.

**Pour extrait conforme,**

**Mme le Maire**

**Claire MASSON**

## Sommaire

### 1 - Le contexte général

- 1.1 Le contexte économique
- 1.2 Le Projet de Loi de Finances 2024

### 2 - Les perspectives budgétaires

- 2.1 Les orientations budgétaires de la collectivité
- 2.2 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement
- 2.3 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement
- 2.4 La structure de la dette

### 3 - La prospective budgétaire

- 3.1 Les prévisions d'évolution en fonctionnement de 2025 à 2028
- 3.2 Les prévisions d'évolution en investissement de 2025 à 2028

## 1 - Le contexte général

### 1.1 Le contexte économique : de crise en crise

Depuis 2020, les collectivités traversent une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires et sociales. A la pandémie de la Covid, se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques d'une rare intensité, aboutissant à la guerre dont le conflit russo-ukrainien constitue le fait le plus marquant de ces derniers mois. Cette guerre aux frontières de l'Europe, s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation qui était déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021.

Conséquence d'une demande accrue, la hausse des coûts des matières premières et des énergies a engendré également un niveau d'inflation jamais atteint depuis 30 ans, ainsi qu'un changement significatif des politiques monétaires menées par les banques centrales. Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en août 2023. A titre d'exemple, pour un emprunt de 10 M€ en 2020, les intérêts du prêt correspondaient à 0,5 M€ ; aujourd'hui ils s'élèvent à 3,3 M€, soit quasiment sept fois plus, ce qui génère inexorablement des charges d'intérêt plus conséquentes impactant les budgets des collectivités territoriales.

Afin de tenter d'amortir l'augmentation générale des dépenses de fonctionnement, la Ville d'Auray a engagé dès 2023, un plan de pistes d'optimisation des dépenses de fonctionnement qui a permis de réduire ses charges de près de 160 000 €. L'objectif pour la commune en 2024 est toujours de contenir ses charges de fonctionnement, les prévisions budgétaires 2024 sont ainsi construites avec une progression uniquement de + 1 %, hors impacte de la hausse du coût de l'énergie évaluée à + 620 000 € à compter de 2024.

Les prévisions de la Banque de France pour 2024 sont entourées d'incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine, et conduisent pour 2024 à un maintien de la croissance du PIB (+0,9 %) ainsi qu'à une inflation estimée par l'INSEE à **+ 3,8 %**.

Projections PIB et taux de chômage Banque de France (*septembre 2023*) :

En %	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance du PIB	-7,7	6,4	2,6	0,9	<b>0,9</b>	1,3
Taux de chômage (% population active)	8,0	7,9	7,3	7,2	<b>7,5</b>	7,8

Projections inflation INSEE (*novembre 2023*) :

En %	2020	2021	2022	2023	2024
Inflation (IPCH)	0,2	3,4	7,1	5,6	<b>3,8</b>

En outre, les mesures imposées par l'État ces derniers mois, notamment en matière de revalorisation des rémunérations du personnel et ce, sans concertation avec les acteurs locaux, rappellent, qu'aussi louables soient elles, ces mesures de revalorisation du point d'indice de 2022 et 2023, l'attribution de 5 points d'indice et l'instauration, certes facultative, de la prime inflation en janvier 2024, sont autant d'exemples qui n'ont pas de prix pour les bénéficiaires mais qui représentent un coût exponentiel pour la commune d'Auray.

Au total, les mesures décidées par l'État en matière de revalorisation des rémunérations pour les années 2022, 2023 et 2024 ont impacté le budget de la commune à hauteur de **855 000 €**.

**Ainsi, à périmètre constant, en prenant en compte les 855 000 € liés aux mesures de revalorisation des rémunérations, et en ajoutant les 620 000 € de hausse des coûts des énergies qui impacteront le budget à compter de janvier 2024, c'est plus de 1,4 M€ de dépenses supplémentaires qui viennent grever automatiquement le budget de fonctionnement de la commune d'Auray.**

### 1.2 Le Projet de Loi de Finances 2024 : un renforcement en faveur de la transition écologique

Le Projet de Loi de finances (PLF) pour 2024 est actuellement à l'examen par le Sénat jusqu'au 12 décembre 2023.

D'ores et déjà, certains jalons du Projet de Loi de Finances pour 2024 ont été posés. Le budget de l'État est annoncé en baisse de 16 milliards d'euros suite à la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

Les concours financiers seraient appelés à participer au verdissement des dépenses publiques, ainsi la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) devraient être, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), orientés avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), déjà non-indexée sur l'inflation en 2023, sera très légèrement revalorisée en 2024 ; et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sera supprimée de façon définitive en 2027.

#### ✓ **Les mesures pour la transition écologique**

Le PLF pour 2024 consacre 40 Md€ de crédits à la transition écologique (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- rénovation de logements et de bâtiments
- verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles
- transition de l'agriculture et protection des forêts
- préservation de la biodiversité et plan d'eau
- compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte)
- transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...)
- soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

#### ✓ **Les mesures pour les particuliers et pour les entreprises**

Pour soutenir les ménages les plus modestes, le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue (il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles). L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril 2024.

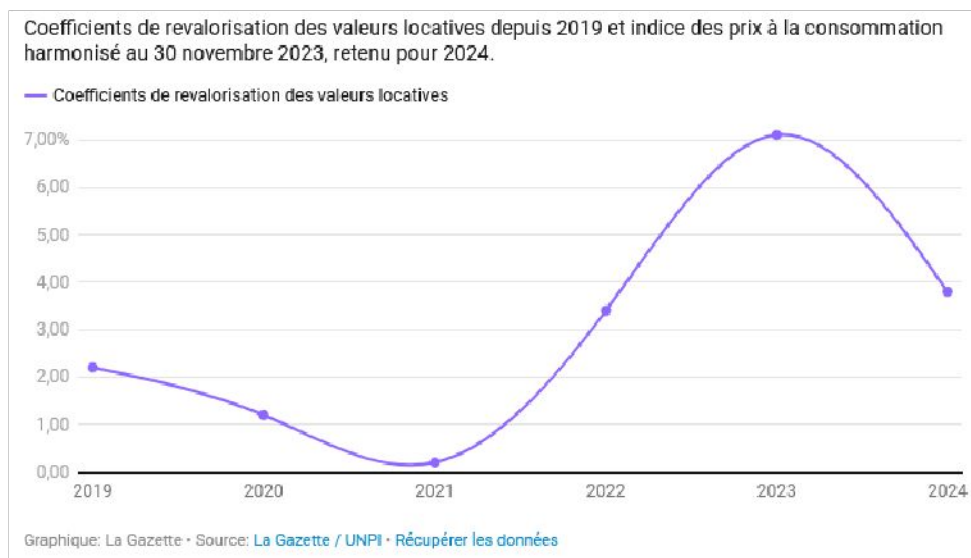
Concernant les entreprises, 3,9 milliards d'euros sont budgétés pour les aides à l'embauche d'alternants. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui était initialement prévue pour 2024.

## ✓ Les mesures pour les collectivités territoriales

### ➤ Sur le plan fiscal : augmentation prévisionnelle des bases foncières à + 3,8 %

Le 30 novembre dernier, l'Insee a publié l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre, qui sert de base pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales l'année prochaine. **Pour 2024, le niveau est fixé à 3,8 %**. Ces fameuses valeurs locatives constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dernier levier fiscal important entre les mains des maires.



### ➤ Autres mesures du PLF 2024 :

- **DGF** : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement à 27,1 milliards d'euros en 2024 soit **une hausse de 222,5 millions d'euros par rapport à 2023**, destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation. Avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF augmenter en 2024.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) progresse de 90 millions d'euros et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 100 millions.

La dotation d'intercommunalité (EPCI) augmente de 90 millions d'euros (30 millions d'euros étant financés par l'Etat, les 60 autres millions venant de l'écrêtement de la dotation de compensation des groupements de communes à fiscalité propre).

Les dotations de péréquation des départements croissent de 10 millions d'euros (par redéploiement depuis la dotation forfaitaire des départements).

Enfin, 2,5 millions d'euros supplémentaires sont alloués au fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).

- **Zone tendue** : Dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues et pour les collectivités entrant dans ce périmètre et qui peuvent instituer la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, **mise en place d'une compensation par l'Etat** (24,7 millions d'euros en 2024).

Cette compensation au profit des communes et intercommunalités qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et qui devront abandonner cette ressource (puisque que la taxe sur les logements vacants (TLV) se substitue de plein droit à la THLV lorsque la collectivité est en zone tendue) est mise en place car l'application de la TLV ne permet pas toujours de compenser la perte de la THLV.

- **Fusions de dispositifs** : Aménagement des dispositifs fiscaux zonés bénéficiant aux territoires ruraux en difficulté. Principale mesure : la fusion au 1er juillet 2024 des zones de revitalisation rurale (ZRR), des bassins d'emploi à redynamiser (BER) et des zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZoRCoMiR). Dénommé « **France Ruralités Revitalisation** » (FRR), le zonage unique doit se voir appliquer "des allègements fiscaux simplifiés".

En revanche, prorogation d'autres dispositifs, dont celui des **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**. **Ce dernier est prolongé jusqu'en 2024**, année de sa révision. L'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux dans les QPV est ainsi prorogé en 2024 (pour les contrats de ville en cours) et au-delà, puisque sa reconduction sur la durée de la prochaine génération de contrats de ville est prévue.

- **Logements sociaux** : Instauration d'une nouvelle **exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique**. Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale (passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A") et le respect d'un certain nombre de normes. Cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

- **Titres sécurisés** : **Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés**, dont l'enveloppe passe de 52,4 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024, avec pour objectif de donner les moyens aux communes de prendre en charge dans des délais maîtrisés les demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

- **Agence de l'eau** : Réforme des redevances des agences de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour augmenter les ressources des agences de l'eau et assurer le financement des mesures du plan eau. Cette réforme instaure **deux "redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif"**, qui seront dues par les communes ou leurs groupements. Les tarifs ou l'encadrement tarifaire prévus pour le calcul de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés chaque année sur l'inflation.

## 2 - Les perspectives budgétaires

### 2.1 Les orientations budgétaires de la collectivité

Le Débat d'Orientation Budgétaire est l'occasion de fixer les grandes priorités de l'exercice budgétaire à venir. Elles s'inscrivent naturellement dans une trajectoire pour le mandat, celle que nous avons discutée et présentée en 2020.

Avec un début de mandat marqué par de multiples crises mais la volonté de porter haut les ambitions de justice sociale et de transition écologique et de démocratie, la construction budgétaire constitue plus que jamais une équation complexe mais néanmoins fondatrice des solutions municipales face aux défis à relever.

Les orientations présentées chaque année ne sont pas seulement des grands principes, aussitôt votés, aussitôt oubliés. Ces orientations se déclinent en actions, compilées dans un tableau de suivi, qui guide l'action municipale tout au long de l'année. Les actions découlant des orientations budgétaires 2023 ont, dans leur immense majorité, été mises en œuvre.

Face au défi financier, les orientations budgétaires 2024, comme les précédentes, demeurent fortement marquées par l'inflation, les tensions en matière d'énergie, et l'augmentation des taux d'intérêt. Il est à noter que l'augmentation des coûts d'énergie associée aux deux hausses successives des salaires des fonctionnaires décidées par l'État auront pour 2024 un impact de 1,4 M€ sur le budget de fonctionnement.

Lors des années précédentes, la ville a su trouver les leviers pour dégager des marges de manœuvre et garder le cap sur ses grands projets en atteignant des niveaux record d'investissement. Ceci n'a été possible qu'au prix d'un renforcement temporaire de la dette, à défaut de ressources nouvelles. Or ces tendances, si elles ont permis d'amortir les chocs, n'ont pas une trajectoire naturelle et garante de l'équilibre durable des finances communales.

Lisser le coût des investissements sur plusieurs années, avec un recours à l'emprunt, permet de préserver le budget de fonctionnement de la collectivité, car une ville qui n'investit pas est une ville qui se dégrade : le mauvais état du patrimoine municipal a notamment un impact financier en termes de dépenses d'énergie. C'est pourquoi, pour améliorer les conditions de vie des Alréennes et Alréens d'aujourd'hui et de demain, la ville fait le choix de maintenir une politique d'investissement construite autour de 3 principes-clés.

- D'abord, les investissements de la ville comportent le plus possible un haut niveau de cofinancement avec d'autres partenaires (Etat, intercommunalité, Département, Région...) afin d'alléger leur impact sur son budget.
- De plus, la ville continue d'investir pour les projets en cours (rénovation et modernisation des équipements municipaux, aménagements urbains, cuisine municipale, mobilités douces...).
- Enfin, elle privilégie les investissements durables qui engagent notre cité dans les transitions écologiques et sociales.

En cohérence avec les piliers du programme politique de l'équipe municipale (écologie, justice sociale, démocratie), les priorités de l'année 2024 se structureront, en matière de fonctionnement et d'investissement, autour des 4 ambitions suivantes :

- 1 Maintenir le cap vers les transitions et la cohésion sociale**
- 2 Porter une attention particulière à la préservation du patrimoine**
- 3 Adapter la stratégie financière de la collectivité**
- 4 Poursuivre un service public de qualité, adapté aux besoins des habitants**

### 1/ Maintenir le cap vers les transitions et la cohésion sociale.

- **Poursuivre la transformation de la cité.**

Sur la base de ces principes, la ville maintient son programme d'amélioration du cadre de vie empreint de transition écologique et sociale.

- Accélération du programme de mobilités douces en engageant la phase 1 de la réalisation de la dorsale cyclable Ballon / Bois Colette, à savoir jonction rond-point du Ballon vers l'avenue Foch. Ce programme global de 1,2 M€ est financé à 50% minimum dans le cadre d'un appel à projet mobilités actives présenté par Auray Quiberon Terre Atlantique.
- Réalisation de l'espace de glisse du Printemps (800K€) dont la mise à disposition à la pratique libre ou encadrée est programmée au début du 2e trimestre 2024.
- Dans le cadre du programme alimentaire alréen, la construction de la cuisine municipale devrait démarrer à compter du 2e semestre 2024 en vue d'une livraison au 2e trimestre 2025. Portée par une vraie ambition architecturale et énergétique pour un bâtiment productif, cette construction est inscrite à hauteur de 1,2 M€ (sur un coût total de 2,1 M€). De plus, la poursuite de la rénovation de la ferme municipale est prévue à hauteur de 150K€.

- **Limiter les effets du changement climatique.**

Déjà engagée depuis plusieurs années dans la transformation de la Ville pour réduire son empreinte écologique, la ville souhaite aujourd'hui aller plus loin en travaillant sur l'aménagement de ses espaces publics prenant en compte l'adaptation nécessaire face aux effets du changement climatique.

Un diagnostic réalisé au second semestre 2023 sur les îlots de chaleur et le potentiel à renaturer les espaces sur le centre-ville en a souligné l'enjeu. En effet, sur le périmètre étudié (périmètre de l'ORT - Opération de Revitalisation du Territoire), 68% des espaces ressortent comme des « points chauds » et 12% comme des points « très chauds ».

Dans la continuité des projets initiés en 2023 (végétalisation des cours de l'école Les Rives du Loch, aménagements Avenue de l'Océan), la ville souhaite poursuivre en ce sens la transformation de son territoire en renforçant en 2024 la part des investissements consacrés à des projets de renaturation : jardin de l'Hôtel Dieu, Cimetière St Gildas, Cour de l'école Rollo, et quartier du Gumenen.



- **Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale**

Pour la liste majoritaire "Auray ville citoyenne", la transition écologique est indissociable de la création et du renforcement des liens entre les habitants, de toutes générations, dans une ambiance joyeuse et festive. Le "vivre-ensemble" et la cohésion sociale sont donc au cœur de notre politique, de plusieurs manières :

- L'accompagnement à la création et le soutien fort renouvelé en 2024 au centre socioculturel La Cabanatus est l'un des marqueurs forts de notre mandat. Ce nouvel équipement rayonne désormais bien au-delà du quartier prioritaire Gumenen/Goaner/Bel Air/Parco pointer. Il propose avec succès de nombreuses activités pour tous les publics, a su nouer de nombreux partenariats et venir en complément de l'action municipale dans de nombreux domaines : politique de la ville, jeunesse, culture.
- La cohésion sociale passe aussi par un soutien affirmé à toutes les associations de la ville, qui sont des lieux de rencontre et de solidarité précieux, dans leurs activités quotidiennes et lors des nombreux événements publics qu'elles proposent. Le soutien financier aux associations culturelles, sportives et de solidarité a augmenté au cours de ces dernières pour atteindre une enveloppe annuelle stabilisée de 650 000€, hors coût d'entretien des bâtiments dont elles bénéficient (nettoyage, réparation et énergie) et coûts RH des agents dédiés à ce secteur. Ce soutien est un vrai choix politique post-COVID qui n'est remis en question par le contexte actuel.
- Notre souhait est de faire d'Auray une ville joyeuse et animée toute l'année ! Outre les nombreux événements à l'initiative des associations et soutenus par la ville financièrement et/ou matériellement, la municipalité propose des animations dans le cadre de sa politique culturelle, touristique et commerciale. Outre les deux temps forts, que sont les festivités de Noël et d'été, au succès croissant, citons l'ouverture et la fermeture de saison culturelle, devenus incontournables. Rendez-vous dont la forme pourra évoluer au gré des efforts budgétaires à réaliser.

## **2/ Porter une attention particulière à la préservation du patrimoine.**

Au-delà de projets décrits ci-dessus, qui étaient inscrits dans le programme de la liste majoritaire Auray ville citoyenne, le mauvais état du patrimoine municipal nous oblige à investir fortement sur la rénovation, au risque de voir ce patrimoine se dégrader davantage et afin d'enrayer la hausse des coûts de fonctionnement (liés aux dépenses d'énergie) de ces équipements.

Ces travaux de rénovation sont systématiquement portés par une ambition forte sur le plan environnemental :

- Ajouts de panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation lorsque cela est permis par la solidité de la structure et les règles d'urbanisme ;
- Utilisation de matériaux bio-sourcés autant de possible ;
- Installation de chaudière-bois pour remplacer les modes de chauffage utilisant les énergies fossiles.

Ainsi, travaux d'ampleur sont inscrits budgétairement à l'issue des phases d'étude et opérations de commande publique :

- Rénovation et sécurisation de l'église Saint-Gildas dont la phase 1 consiste à la réalisation de travaux de mise en sécurité définitive du beffroi, réparation structurelle des planchers et des escaliers pour un montant de 530K€ pour 2024 (sur un coût total de 1,3 M€ TTC) subventionnés à 75% du fait du classement de l'édifice.
- Modernisation et extension du complexe sportif de la Forêt (1,7 M€ pour 2024 sur un coût total de 6 M€ TTC).
- Reprise de l'ouvrage hydraulique de l'avenue Anne de Bretagne (600 K€). Au-delà de fait de permettre à nouveau le passage sur l'avenue, il s'agit d'un projet de renaturation des rives du Reclus, qui reprendra son cours originel, détourné lors de la construction de l'ouvrage actuel.
- Restructuration du clos et couvert du centre culturel Athéna (390 K€). Avant des travaux d'isolation thermiques, dont le démarrage est prévu en fin de mandat, il s'agit de régler définitivement le problème de l'étanchéité du toit de l'édifice, qui perdure depuis des années et perturbe fortement l'activité de la médiathèque et de la salle de spectacle.
- Lancement opérationnel de l'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) : il s'agit d'un dispositif co-porté avec AQTA pour accompagner les propriétaires de logements anciens dégradés à rénover leurs biens, grâce à des aides nationales débloquées par ce dispositif, avec en contrepartie des obligations de plafonnement de loyer. Ce dispositif a le double avantage de

prévenir les périls sur le bâti ancien (extrêmement chronophages pour la ville, sans compter l'impact sur les locataires, les commerces, etc.) et de remettre des logements à coûts modérés en circulation (25 K€).

- Reconstruction des bâtiments du tennis suite à l'incendie de début 2022 prise en charge par la couverture assurantielle hors amélioration (250K€ en 2024 pour le démarrage des travaux, sur un budget total de 2,5 M€).
- Reprise des façades extérieures de la chapelle Sainte Hélène de l'Hôtel-Dieu suite au transfert de propriété réalisé à l'été 2023 pour un montant de 60K€.

### **3/ Adapter la stratégie financière de la collectivité.**

- **Un contexte inédit.**

Les différentes crises ont entraîné des conséquences majeures tant en investissement qu'en fonctionnement. La ville a dû et su faire preuve d'adaptation pour tenir sa trajectoire budgétaire. Ce pilotage pluriannuel doit permettre de revenir à des niveaux d'avant crise en matière de capacité d'autofinancement afin de préserver les capacités à agir pour demain.

Cette trajectoire demeure impactée par des éléments exogènes :

- Le choc inflationniste et énergétique inédit, débuté en 2022, a déjà occasionné des dépenses supplémentaires de 680K€, et pourrait avoir encore des effets en 2024.
- Les nouvelles mesures salariales (effet année dégel du point d'indice à +1,5%, attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024, reclassement de certains agents de catégorie C et B) annoncées en 2023 produiront leurs effets en 2024, générant des dépenses supplémentaires de près de 300K€.

**Mis bout à bout, l'augmentation de ces dépenses imposées impacte le budget de fonctionnement à hauteur de 1,4 M€ en année pleine.**

Le défi auquel nous sommes confrontés est donc le suivant : avant la crise, la ville d'Auray dégageant entre 1,5 et 2 M€ de capacité d'autofinancement, qui correspond à l'excédent du budget de fonctionnement. Cet excédent est tous les ans versé au budget d'investissement, permettant de réduire la part d'investissement empruntée sur les marchés financiers. Or, avec un budget de fonctionnement impacté à hauteur de 1,4 M€ du fait des facteurs exogènes détaillés ci-dessus, la ville voit sa capacité d'auto-financement réduite à la portion congrue, ce qui nuit à sa capacité d'investissement et sa capacité à emprunter sur les marchés financiers.

**Face à cette situation historique, la ville doit consommer moins d'énergie, trouver de nouvelles pistes d'optimisation, poursuivre les synergies avec l'intercommunalité conditionner nos investissements aux co-financements et faire appel à la fiscalité locale.**

- **Un effort de sobriété budgétaire demandé aux services municipaux**

Dès 2023, les services ont interrogé la cohérence de l'offre de service avec les besoins actuels sans perdre le sens du service public, permettant de dégager des marges de manœuvre à 160K€, dont les premiers résultats se concrétisent. Cette démarche sera renouvelée en 2024. Les directions et services seront interrogés à nouveau pour rechercher, avec les élus, des pistes d'optimisation de l'activité, permettant de dégager des économies sur le budget de fonctionnement de la ville, en particulier le chapitre 011 - charges à caractère général. Le but étant de limiter strictement l'augmentation de ce budget à une augmentation de 0,5% par an.

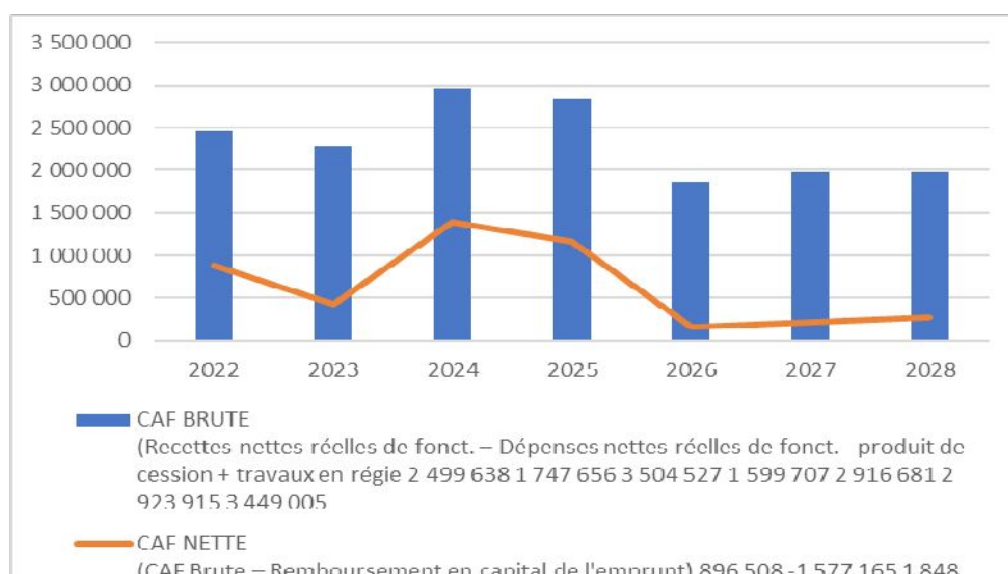
- **Une réflexion sur la mutualisation des services avec l'intercommunalité**

Conformément au rapport de la Chambre régionale des comptes sur les finances de la ville d'Auray publié en 2020, un travail est actuellement mené avec AQTA pour mutualiser les coûts sur un certain nombre d'opérations, au regard des "charges de centralités" pesant naturellement sur Auray du fait de sa situation historique et géographique.

Outre la mise en place conjointe de l'OPAH-RU mentionnée ci-dessus, de nombreux co-financements sont à l'étude dans les domaines culturels et sportifs, ainsi que la reprise par AQTA de certaines compétences municipales. Ainsi, la compétence gestion des eaux pluviales sera reprise par AQTA en 2025 à l'occasion de sa transformation programmée en communauté d'agglomération, et une étude est en cours sur l'enseignement artistique (musique, danse et arts plastiques) à échelle intercommunale, dont l'école de musique est partie prenante. Les systèmes d'information seront quant à eux mutualisés avec AQTA dès 2024 dans le cadre de la création d'un service commun. Enfin, la participation actée en 2023 par la ville d'Auray à la Société publique locale (SPL) « AQTA énergies » mise en place par AQTA, va permettre l'installation et la gestion de chaudières-bois sur tous les nouveaux équipements.

- **Une hausse inévitable de la fiscalité**

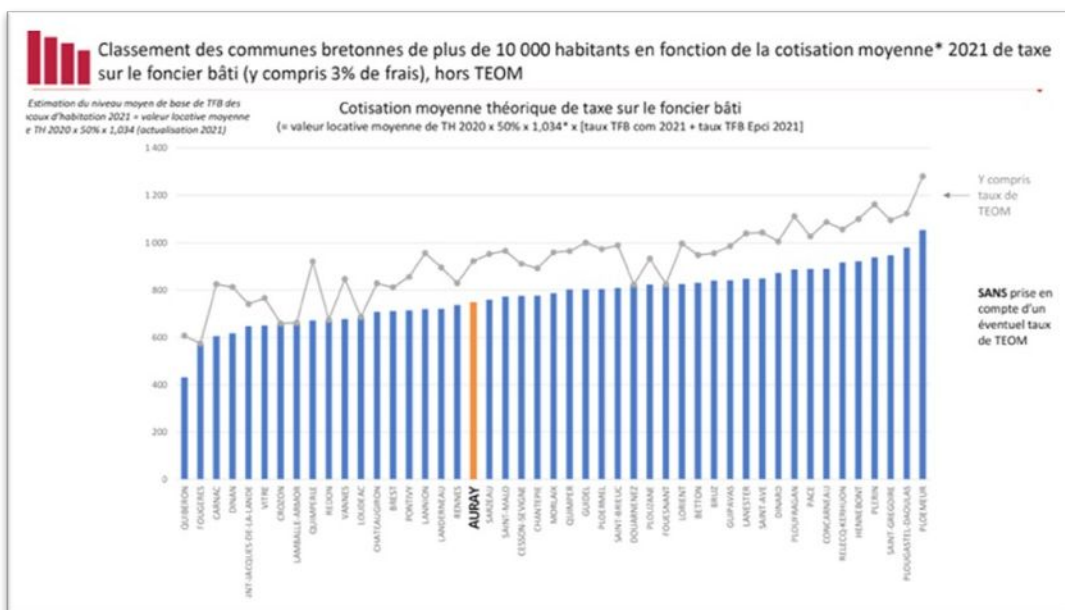
Pour ne pas toucher à la qualité des services publics du quotidien et ne pas obérer l'avenir de la Ville en remettant en cause les nécessaires investissements, il devient néanmoins inévitable d'intervenir sur la fiscalité pour rétablir la capacité de la ville à financer ses actions, sur la base d'un objectif minimum de 300K€ d'épargne nette par an grevée par 1,4M€ de dépenses imposées à la collectivité.



La Ville peut intervenir sur les taux des trois taxes :

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti

Il convient également d'observer le positionnement de la ville d'Auray en matière de pression fiscale. 60% des communes bretonnes de plus de 10.000 habitants (population DGF) ont une cotisation moyenne de taxe sur le foncier bâti supérieure à celle d'Auray, dont la dernière évolution du taux date de 2009.



C'est pourquoi il est envisagé une augmentation de la fiscalité de 6,8 % soit 3 points générant une fiscalité supplémentaire de **618 560 €** :

- le taux de la taxe sur le foncier bâti devrait passer de 44,05% à 47,05%, soit une recette supplémentaire de 586 800 €.
- le taux de la taxe sur le foncier non bâti devrait passer de 62,82% à 65,82%, soit une recette supplémentaire de 1 128 €.
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires devrait passer de 16,67% à 17,80%, soit une recette supplémentaire de 30 632 €.
- **Concrétiser la stratégie foncière de la collectivité.**

La ville met en œuvre cette stratégie en cédant des biens communaux sans impact sur l'offre de service public : cession du presbytère, d'une maison avenue Abbé Joseph-Martin et du terrain de Kerberdery dans le cadre d'un projet d'habitat en accession sociale.

Sans conséquence sur l'épargne nette de la collectivité, ces produits de cession d'immobilisation sont prévus à hauteur de 1,2 M€ à horizon 2025 et participent à la soutenabilité de la section de fonctionnement.

- **Développer le bouclier solidaire et progressif.**

Dans la continuité du travail mené pour adapter les tarifs des services municipaux aux revenus des Alréens, la ville appliquera en 2024 une nouvelle tarification pour la restauration scolaire avec une progressivité plus importante permettant à chaque famille de bénéficier d'un tarif le plus adapté à ses ressources. Cette évolution permettra à 50% des familles d'être facturées à la baisse ou à l'identique qu'en 2023 pour la pause méridienne.

A noter que face à l'intensité de l'inflation, l'effort de l'augmentation du prix de l'alimentation avait été jusqu'à présent porté par la ville.

Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires seront également réévalués, notamment pour lisser le coût transport du centre de loisirs vers Keryvonnick sur l'année et permettre plus d'équité entre les enfants. Cette nouvelle tarification entre dans le cadre de l'amélioration continue de la DEEJ pour plus de simplicité et de lisibilité.

Par ailleurs, le dispositif Sport An Alré est renouvelé en 2024, auquel s'ajoute désormais Culture An Alré, permettant la prise en charge partielle des frais d'inscription aux activités sportives ou culturelles, en

fonction du quotient familial. En 2023, Sport en Alre a ainsi permis de soutenir financièrement plus de 150 familles.

Enfin, la ville s'engage encore davantage auprès du Centre communal d'action sociale, en portant à hauteur de 900 K€ sa subvention d'équilibre au CCAS (contre 750 K€ en 2023). Cette augmentation conjoncturelle permet la prise en compte de la hausse du point d'indice des agents du service, ainsi que la hausse des coûts du service d'aide à domicile. Nous sommes fiers de contribuer à la qualité de ce service et à la qualité de la vie au travail des agents qui le délivrent.

- **Un soutien renouvelé au monde associatif**

Dans ce contexte, le maintien à l'identique des subventions aux associations est un choix politique fort, comme cela a déjà été indiqué plus haut. Précisons que ces subventions s'établissent désormais à 650 K€ par an, sans compter les coûts d'entretien et les coûts en ressources humaines afférents (service des sports, service vie associative).

A titre d'exemple, les coûts de fonctionnement de l'ensemble des salles mises à disposition par le service vie associative (hors équipements sportifs) étaient estimés en 2022 à 215 K€ (eau, gaz, électricité, nettoyage, entretien) auxquels s'ajoutent le temps des agents mis à disposition pour les événements portés par les associations et l'amortissement du matériel prêté, pour un total de 100 K€. Ces coûts n'intègrent pas non plus les mises à disposition gratuites d'Athéna et de la Chapelle Saint-Esprit, qui sont estimées à 30 K€.

En ce qui concerne les équipements sportifs à usage non exclusif, la valorisation de l'ensemble des charges qui incombent à la municipalité dans la gestion et l'entretien des équipements, ainsi que le temps et le matériel consacré à l'événementiel des clubs sont estimés à 926 K€.

#### **4/ Poursuivre un service public de qualité, adapté aux besoins des habitants**

- **Répondre aux besoins du plus grand nombre.**

Pour ce qui concerne la **petite enfance**, le pôle multi-accueil a été lauréat à l'appel à projet santé et environnement portant sur les "1000 premiers de l'enfant" jours portés par la CAF et les Agences régionales de santé du Morbihan et d'Ille et Vilaine. Il bénéficiera d'un diagnostic poussé pour devenir modèle pour les domaines de l'alimentation et de l'ergonomie au travail. Le multi-accueil poursuivra également les démarches d'information et de prévention auprès des parents avec des cafés ou apéros rencontres et des soirées de conférences thématiques. Le Centre communal d'action sociale accompagne en outre la mise en place de la 1ère Maison d'assistantes maternelles (MAM) de la ville au Gumenen, dès les premiers jours de l'année 2024.

En ce qui concerne **l'enfance**, la Ville poursuit son objectif d'installer durablement des projets d'Education Artistique et Culturelle dans les trois pôles scolaires publics de la commune. Le dispositif Orchestre à l'école (CM1-Cm2) est entré dans sa troisième année à l'école élémentaire Tabarly, et se prolonge par un projet issu du Fonds d'initiative pédagogique de l'Education nationale, porté par l'établissement scolaire et l'école de musique municipale, grâce à une subvention de 35K€ sur 5 ans. La Ville travaillera en 2024 avec l'école Joseph Rollo et celle des Rives du Loch pour définir un projet lié à chacune d'elle

Pour les **publics fragiles** (et notamment les femmes victimes de violences intrafamiliales), 3 nouveaux logements seront rajoutés au parc géré par le CCAS. Les partenariats avec les professionnels et les associations seront toujours forts sur les questions de l'accueil d'urgence, des aides alimentaires, de santé mentale ou du soutien administratif. Les permanences mensuelles d'une avocate en droits des familles se poursuivent. Le local pour les personnes sans domicile sera ouvert toute l'année.

Grâce à la mise en place du plan d'adaptation voirie, la ville améliore les accès aux **personnes en situation de handicap** ou à mobilité réduite en élargissant les trottoirs, en sécurisant les cheminements et en améliorant la qualité des chaussées, tandis qu'un plan de charge poursuivant la mise aux normes et intégrant une meilleure signalétique dans les bâtiments est engagé en 2024. S'appuyant sur le diagnostic citoyen, la ville accompagne aussi à la réalisation de projets d'accessibilité telle que l'aire de jeu inclusive par exemple. Enfin, le transport à la demande s'ouvre au public porteur de handicap.

Au-delà des adaptations matérielles, la démarche inclusive intègre tous les services de la commune, afin de permettre les meilleurs accès possibles au sport, à la culture ou à l'éducation. Pour cela la ville d'Auray s'appuie sur des agents formés et accompagnants, sur un réseau associatif qu'elle soutient ou sur le développement de communications dédiées aux publics en situation de handicap.

Pour les **séniors**, le portage des repas augmente, les prestations d'aides à la personne passent à 7 jours semaine pour une offre au plus près des besoins. Deux nouveaux dispositifs voient en outre le jour: "Un toit, 2 générations", porté conjointement avec le service jeunesse pour lutter contre l'isolement et la précarité de logement et le service civique sénior en partenariat avec Unicités.

Le CCAS poursuit également le montage du projet de reconstruction du Bocéno, avec les résidents et le personnel. Les changements alimentaires se poursuivent dans une démarche anti-gaspillage, avec l'augmentation des produits locaux et bio, des ateliers de confection de menus et de pluches. Plusieurs ateliers et formations sont organisés tout au long de l'année autour des problématiques du vieillissement (mémoire, conduite, sécurité, ergonomie). Le goûter dansant a eu lieu 2 fois cette année et continuera en partenariat avec le centre social la Cabanatous.

2024 sera l'année de la signature du nouveau **contrat de Ville "Quartier 2030"**. Un nouveau zonage qui intègre une partie des quartiers Montfort et Beaumanoir permettra de venir en complément des dispositifs existants pour accompagner environ 1450 alréens sur le plan de la cohésion sociale, du développement économique, de l'emploi, de la santé, de l'émancipation.

De l'enfance aux séniors, des actions en faveur de **l'égalité entre les femmes et les hommes** continueront d'être proposées sur le territoire en suivant les fiches actions du contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : logement, mise en sureté, prévention et sensibilisation, formation des agents, protection des victimes.

En 2024, l'écriture du **projet culturel** municipal "Auray culture" atteindra son aboutissement, définissant une politique culturelle ouverte, accessible et accueillante, en étroite résonnance avec son territoire et consciente des grands enjeux contemporains. L'accueil et la valorisation des compétences des habitants resteront au cœur des actions, avec le renouvellement des CLAP en lien avec le centre social, les lecteurs-acquéreurs avec les scolaires, la fanfare participative avec l'école de musique, le renouveau du carnaval co-construit avec les adhérents de la Cabanatous, les Coraux et l'Uzinou et le soutien des services municipaux et la collecte des archives du sport en lien avec les JO. La politique tarifaire sociale sera maintenue avec des tarifs dégressifs en fonction des quotients familiaux CAF, et le maintien de Culture an ALré, pour faciliter l'accès pour toutes et tous. Nous continuerons à soutenir les organisateurs d'évènements culturels de notre commune.

La politique culturelle sera étroitement liée au territoire, avec la création d'un spectacle participatif de marionnettes géantes appelé "La cabane à plumes", mobilisant les habitants de 10 communes durant Meliscènes. Le travail débutera également pour la création d'une école intercommunale des arts en lien avec AQTA.

- **Adapter la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre**

La maîtrise de l'avenir de la collectivité suppose de maintenir un service public de qualité et en cohérence avec les orientations retenues par la municipalité en matière de politiques publiques. Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs chantiers seront poursuivis ou engagés :

- **Renforcer le pilotage stratégique de l'action municipale** : outils de pilotage des projets dans le cadre du dialogue budgétaire, gestion optimisée de la dette, élaboration du premier budget vert de la collectivité, recherche de financements externes et révision de la convention de gestion entre la Ville et le CCAS.

- **Développer l'achat public en matière de responsabilité sociale, territoriale et écologique** par l'intermédiaire de l'adoption du guide pratique de la commande publique et de la mise en place d'un calendrier prévisionnel.

- **Maintenir les orientations de la politique de ressources humaines** définies par les Lignes Directrices de Gestion et intégrant les questions d'attractivité et de reconnaissance des agents publics œuvrant pour la collectivité.

## 2.2 L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Pour information, il est précisé l'évolution de la population de la Ville d'Auray sur les 8 dernières années (population INSEE)

	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
Nombre d'habitants	13 812	14 185	14 100	14 016	14 358	14 564	14 564	14 571

Pour l'exercice 2024, il est proposé un budget à hauteur de 23 826 507 €, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement (mouvements réels et mouvements d'ordre), afin de respecter le principe d'équilibre du budget par section.

Les recettes réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 19,62 M€, sont prévues avec une progression de 6,3 % pour 2024.

Dans la mesure où cet équilibre est lié par le niveau des recettes, notamment fiscales, qu'il est prévu d'encaisser en 2024 et qui représentent plus de 70 % des recettes réelles de fonctionnement, il est proposé de débiter le débat d'orientations budgétaires par les recettes de fonctionnement de la collectivité.

### 2.2.1 L'évolution des recettes de fonctionnement

#### 2.2.1.1 Evolution des taux d'imposition des contributions directes

L'évolution des recettes de la collectivité est notamment liée à l'évolution des taux d'imposition qu'elle décide. La dernière augmentation des taux communaux a été effectuée en 2009.

Comme évoqué en préambule, c'est plus de 1,4 M€ de dépenses supplémentaires qui viennent grever automatiquement le budget de fonctionnement de la commune d'Auray (855 K€ liés aux mesures de revalorisation des rémunérations et 620 K€ de hausse des coûts des énergies), le recours à une augmentation de la fiscalité apparaît alors inéluctable afin de compenser les nouvelles dépenses auxquelles est confrontée la Ville, sans qu'elle ait à renoncer à la qualité de ses services publics, ni aux équipements nécessaires en faveur des alréens.

Pour 2024, il est proposé une augmentation des trois taux d'imposition : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TF), Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et Taxe d'habitation (TH)

Les taux de TF et de TFNB seraient augmentés de 3 points et la taux de TH de 1,13 points (afin de respecter la règle de lien entre les taux).

L'augmentation de ces 3 impôts générerait un produit supplémentaire pour la Ville de 618 560 € en 2024.

Il est présenté dans le tableau ci-dessous le produit fiscal généré par application des taux actuels 2023, ainsi que le produit fiscal qui serait généré par application des nouveaux taux 2024.

Impôts	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2023	Produit prévisionnel avec taux 2023	Taux prévisionnel 2024	Produit prévisionnel 2024	Différence Produit prévisionnel 2024 / 2023
Taxe d'habitation	2 710 788	16,67 %	451 888	17,80 %	482 520	30 632
Taxe foncière (bâti)	19 560 000	44,05 %	8 616 180	47,05 %	9 202 980	586 800
Taxe foncière (non bâti)	37 615	62,82 %	23 630	65,82 %	24 758	1 128
Effet correcteur suite à la réforme de la TH			1 194 270		1 194 270	
<b>Total produit fiscal prévisionnel 2024</b>			<b>10 285 968</b>		<b>10 904 528</b>	<b>618 560</b>

#### 2.2.1.2 Les recettes d'origine fiscale : 14,61 M€ (chap.73 et 731)

Les recettes fiscales représentent 70 % des recettes réelles de fonctionnement, et devraient s'élever à 14,61 M€ en 2024. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ **Au titre de la fiscalité "ménage"**, la collectivité perçoit les recettes fiscales liées aux 2 taxes foncières et perçoit un produit équivalent à celui qu'elle aurait perçu pour la taxe d'habitation avant la réforme (sur la base des taux gelés de 2019).

Comme évoqué préalablement, la Ville propose une augmentation des 3 taux d'imposition, correspondant à **+ 6,8% pour la TF** auquel il convient d'ajouter la revalorisation automatique des bases, calquée sur l'inflation de novembre 2022 à novembre 2023 et estimée à ce jour par l'INSEE à **+ 3,8 %** pour 2024.

### **Exemples :**

**1** - les propriétaires d'une maison sur la commune d'Auray, d'environ 100 m<sup>2</sup>, dont la valeur locative était de 2 100 € en 2023, se sont acquittés d'une taxe foncière de **925 €** pour la part communale (par application d'un taux de **44,05%**).

Suite à la revalorisation automatique des bases en 2024, annoncées à ce jour à +3,8 % (fonction de l'inflation), la valeur locative de ce logement serait de 2 180 €, auquel le nouveau taux de taxe foncière de **47,05 %** serait appliqué, soit une taxe foncière 2024 de **1 026 €** (+101 € dont 35 € de revalorisation des bases et 66 € d'augmentation de TF).

**2** - les propriétaires d'un appartement sur la commune d'Auray, d'environ 60 m<sup>2</sup>, dont la valeur locative était de 1 260 € en 2023, se sont acquittés d'une taxe foncière de **555 €** pour la part communale (par application d'un taux de **44,05%**).

Suite à la revalorisation automatique des bases en 2024 de +3,8 %, la valeur locative de ce logement serait de 1 308 €, auquel le nouveau taux de taxe foncière de **47,05 %** serait appliqué, soit une taxe foncière 2024 de **615 €** (+60 € dont 21 € de revalorisation des bases et 39 € d'augmentation de TF).

Pour 2024, les montants prévisionnels proposés au titre de la fiscalité ménage pour un total de **10,90 M€** sont les suivants :

- **TFPB** : 10 397 250 €
- **TFPNB** : 24 758 €
- **TH** : 482 520 € (maintien uniquement du produit de TH pour les résidences secondaires et les logements vacants)

✓ **Au titre des différentes taxes**, la commune perçoit :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** (appelée également droits d'enregistrement) est une taxe que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier pour le compte de l'Etat et des collectivités locales : **900 000 € prévus en 2024 (en baisse de 10 % suite à un ralentissement du marché).**

- **la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** est un prélèvement fiscal sur la consommation finale d'électricité qui varie avec le lieu d'habitation. Elle dépend également de la quantité d'électricité consommée et de la puissance souscrite : **300 000 € prévus en 2024.**

- **la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** est une imposition facultative qui taxe les enseignes, les préenseignes et les dispositifs publicitaires : **150 000 € prévus en 2024.**

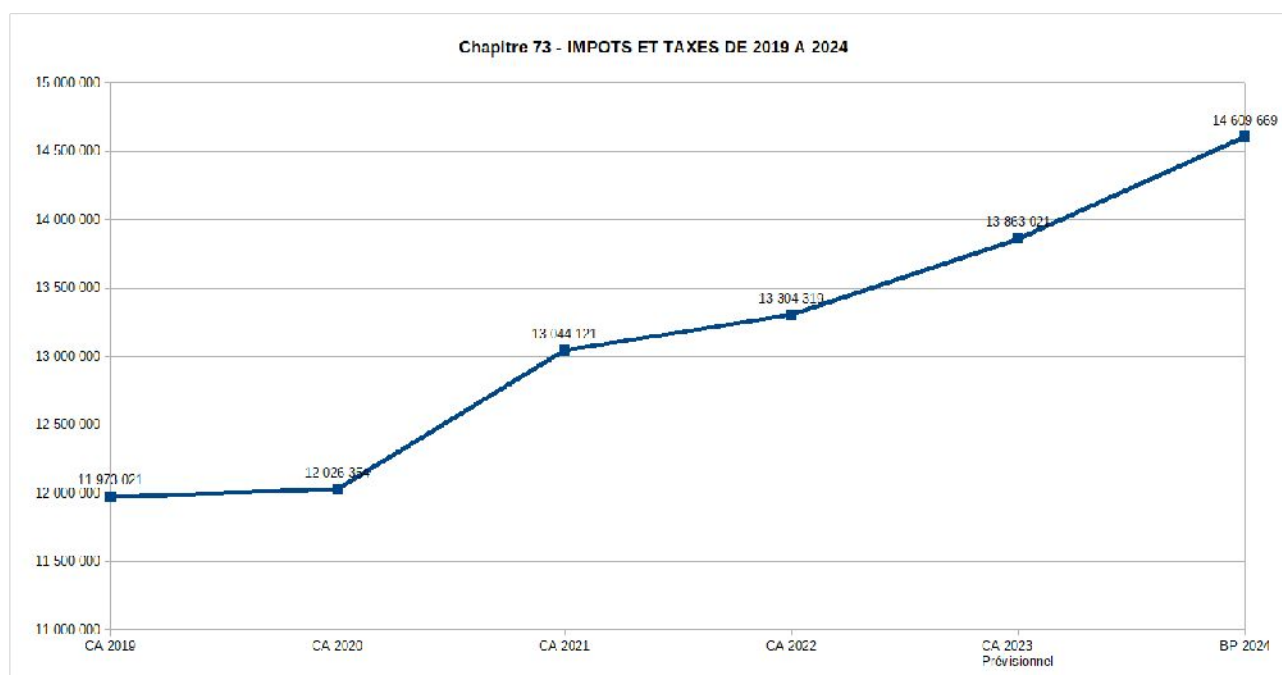
✓ **au titre de l'Attribution de Compensation versée par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA)**. Pour 2024, elle s'élèvera à **2,17 M€** (montant stable). L'Attribution de Compensation est un transfert financier entre l'EPCI et les communes membres afin d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et les communes.

Elle est obligatoire dès lors que la fiscalité appliquée sur le territoire de l'EPCI est la "Fiscalité Professionnelle Unique" (FPU), c'est à dire que l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE, IFRER, TaSCom, etc.) est perçue par l'EPCI en lieu et place des communes.



Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des recettes fiscales de 2019 à 2024

Impôts et taxes	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Taxes foncières et taxe d'habitation	8 431 166	8 579 016	9 174 673	9 527 300	10 093 554	10 904 528
Taxe additionnelle aux droits de mutation	944 032	887 538	1 171 995	1 027 919	1 000 000	900 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	293 428	328 213	329 714	384 313	280 326	300 000
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	116 135	54 551	116 372	155 493	148 000	150 000
Autres impôts locaux (régularisation sur années antérieures)	9 078	17 385	78 049	36 246	6 000	20 000
<b>Total chapitre 731 – FISCALITE LOCALE</b>	<b>9 793 839</b>	<b>9 866 704</b>	<b>10 870 802</b>	<b>11 131 270</b>	<b>11 527 880</b>	<b>12 274 528</b>
Attribution de compensation (AQTA)	2 179 182	2 159 650	2 173 319	2 173 049	2 172 874	2 172 874
Dotation de solidarité communautaire (DSC-AQTA)					162 267	162 267
<b>Total chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 179 182</b>	<b>2 159 650</b>	<b>2 173 319</b>	<b>2 173 049</b>	<b>2 335 141</b>	<b>2 335 141</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 973 021</b>	<b>12 026 354</b>	<b>13 044 121</b>	<b>13 304 319</b>	<b>13 863 021</b>	<b>14 609 669</b>



### 2.2.1.3 Les autres recettes de fonctionnement : 2,07 M€ (chap.70, 75, 76 et 77)

. **Chap 70 Produits des services : 1,79 M€** : Ce chapitre est composé principalement des recettes liées à la billetterie du Centre culturel Athéna (166 K€) ; à la VIGIE en lien avec le partenariat avec La Trinité-sur-mer (26K€) ; à la tarification de l'école de musique (93 K€) ; à la tarification de l'accueil de loisirs enfance Arlequin (mercredis et vacances scolaires) et aux séjours organisés (313 K€) ; à la tarification de la restauration scolaire (325 K€) ; aux droits de place dans les Halles et sur les marchés (160 K€) ; aux redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses des cafés, bars et restaurants (80 K€) ; aux remboursements entre les budgets en fin d'année pour le personnel et les fournitures affectés au CCAS et aux budgets annexes (230 K€).

A cet effet, il est précisé qu'une délibération spécifique précisant la nature des liens fonctionnels existants entre le CCAS et les services de la Ville d'Auray, est également adoptée lors du Conseil du mois de décembre 2023.

. **Chap 75 Autres produits de gestion courante : 1,52 M€** : Ce chapitre intègre de façon exceptionnelle le versement prévisionnel d'une indemnisation de 1,25 M€ en 2024 (et en 2025) par l'assureur de la Ville, suite au sinistre du tennis club. A ce jour le montant précis de l'indemnité à verser par l'assureur n'est pas connu.

Ce chapitre intègre également les recettes liées à l'encaissement de l'ensemble des loyers perçus par la Ville pour un montant d'environ **250 K€**. Il s'agit principalement des loyers des locaux du Trésor Public (147 K€) ; des locaux de l'inspection académique, des différentes locations de salles ; du local de la MAL (Maison d'Animation et des Loisirs) ; du local de l'Argonaute (espace de travail partagé dit Coworking dédié aux indépendants et aux artistes) ; de la Ferme du Printemps (louée à l'association Sauvegarde 56) ; des locaux de l'école DIWAN ; des locaux de la Mission locale et des locaux du Presbytère (étant précisé que le Presbytère sera cédé en 2024 pour une valeur de 900 K€).

. **Chap 013 Atténuations de charges : 60 K€** : Il s'agit d'un montant prévisionnel perçu suite au remboursement des indemnités journalières par les assurances.

. **Chap 042 Opérations d'ordre : 523 K€**. Il est rappelé que les opérations d'ordre se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une dépense et une recette, ce sont donc des mouvements neutres. On parle d'opérations d'ordre car elles ne donnent lieu à aucun décaissement, ni encaissement, elles permettent simplement de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

En 2024, il est prévu 523 K€ en recettes de fonctionnement (et en parallèle en dépenses d'investissement / chapitre 040) pour comptabiliser les opérations réalisées en régie, et l'amortissement de certaines subventions spécifiques.

#### **2.2.1.4 Les dotations et participations : 3,89 M€ (chap.74)**

Les dotations attendues pour 2024 s'élèvent à **3,89 M€**, dont **2,78 M€** au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

En 2023, le Gouvernement avait annoncé une hausse de la DGF de 320 M€, celle-ci s'est traduite au niveau de la ville d'Auray par une très faible progression de 8 881 € entre le montant perçu en 2022 et celui perçu en 2023. Pour cette raison, et malgré les annonces gouvernementales d'une nouvelle augmentation de la DGF prévue dans le PLF 2024 à hauteur de 222 M€, il est proposé de maintenir le montant de la DGF à 2,78 M€, comme en 2023.

Les dotations de l'État se décomposent en 3 principaux postes de recettes :

- ✓ **au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, il est prévu de percevoir **2,78 M€** en 2024. La DGF de la commune se décompose en 3 parties :

- **la Dotation forfaitaire** : c'est une dotation essentiellement basée sur les critères de population et de superficie : **1,57 M€ prévus en 2024**.

- **la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : c'est une dotation de péréquation réservée par l'Etat aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées : **725 K€ prévus en 2024**.

- **La Dotation nationale de péréquation (DNP)** : c'est également une dotation de péréquation. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes : **485 K€ prévus en 2024**.

- ✓ **au titre des allocations compensatrices, il est prévu de percevoir 188 K€ en 2024**. Il s'agit de dotations versées par l'Etat aux collectivités en raison des exonérations qu'il décide (ex : pour les personnes de condition modeste ou pour les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV)).

- ✓ **au titre des autres dotations perçues par la commune, il est prévu de percevoir 928 K€ en 2024**. Il s'agit principalement de subventions de la CAF pour la Prestation de service ordinaire (PSO) et pour le contrat local d'accompagnement scolaire. La commune perçoit également des subventions de l'Etat (du FCTVA pour la partie fonctionnement) ; de la Région (pour le festival Méliscènes) et du Département (pour le fonctionnement du Centre de Loisirs, pour le soutien de différents projets artistiques et culturels) ; et également du lycée Franklin et du collège Le Verger pour l'utilisation des gymnases. Elle perçoit en outre, des recettes liées aux versements par des communes, pour des élèves non Alréens, mais scolarisés dans des établissements de la ville.

Il est précisé que ce chapitre intègre une dotation exceptionnelle, prévue par la loi du 16 août 2022 rectificative pour 2022, portant sur une compensation financière en raison de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation. **Compensation dite « filet de sécurité »**.

Pour en bénéficier, les communes et leurs groupements devaient répondre, à trois critères cumulatifs :

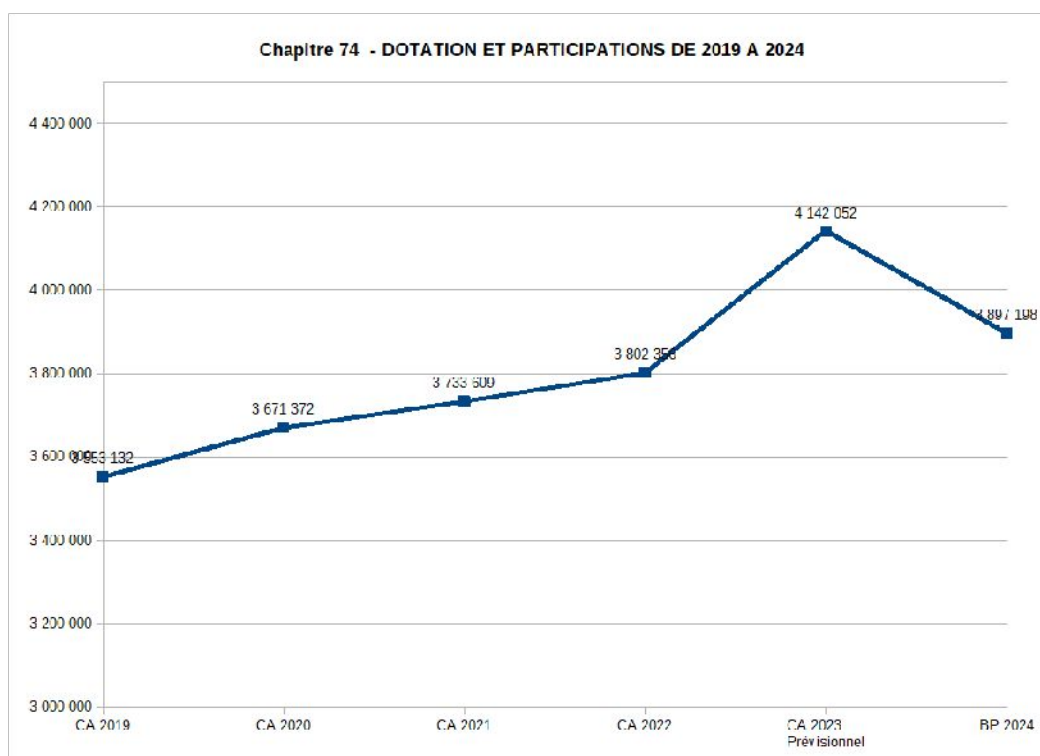
- 1 - justifier au 31 décembre 2021 d'une épargne brute représentant moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement
- 2 - justifier d'une baisse de 25 % de leur épargne brute entre 2021 et 2022

3 - seules seront éligibles les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique

Par décret du 13 octobre 2023, la Ville d'Auray a été informée de son éligibilité à cette dotation de compensation, à hauteur de 371 338 € pour 2023.

Si la perception de cette dotation permet d'augmenter les recettes de fonctionnement de la ville, elle traduit surtout le constat implacable que la Ville d'Auray, en raison des nombreuses charges de centralité auxquelles elle est confrontée, à une progression plus rapide de ses dépenses que de ses recettes, ce qui contribue à dégrader sa capacité d'auto-financement nette.

Un second « filet de sécurité » a été mis en place par décret du 15 juin 2023, sur la base d'éléments comparatifs entre les années 2022 et 2023. La ville d'Auray a ainsi prévue une dotation prévisionnelle de compensation de 150 000 € au budget 2024, et procédera à l'analyse de son éligibilité lorsque la clôture de l'exercice 2023 sera effective.



#### 2.2.1.5 La reprise de l'excédent de fonctionnement : 1,41 M€ (chap.002)

La dynamique des recettes fiscales, cumulée à des efforts de maîtrise budgétaire, permettent à la collectivité de dégager un excédent de recettes de fonctionnement qu'elle transfère ensuite vers la section d'investissement pour financer les différents projets de travaux et d'équipement au service de la population.

Il est précisé que le budget 2024 sera voté lors du Conseil municipal du 7 février 2024, avec une reprise anticipée des résultats, et que les résultats définitifs 2023 ne seront connus qu'après la clôture de l'exercice, en début d'année 2024.

Pour 2024, l'excédent provisoire à reprendre sur la base des résultats de l'année 2023 s'élève à 1,41 M€.

	repris en 2019	repris en 2020	repris en 2021	repris en 2022	repris en 2023	repris en 2024 résultat provis 2023
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 567 227	2 084 900	2 380 730	1 522 081	148 508	1 414 316

*Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes de fonctionnement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2020 à 2024*

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Prévisionnel	BP 2024	% BP 24/23
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 251 541</b>	<b>17 955 876</b>	<b>20 597 903</b>	<b>19 487 531</b>	<b>20 885 169</b>	<b>20 198 070</b>	<b>21 874 159</b>	<b>20 532 708</b>	<b>23 826 507</b>	<b>8,9%</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>17 543 641</b>	<b>17 564 629</b>	<b>17 694 173</b>	<b>18 822 382</b>	<b>18 690 088</b>	<b>19 760 493</b>	<b>21 052 651</b>	<b>20 009 708</b>	<b>21 889 191</b>	<b>4,0%</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000	381 341	245 700	267 315	105 200	153 418	83 000	83 000	60 000	-27,7%
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billetterie, ODP)	1 560 626	1 181 122	1 399 542	1 439 254	1 447 320	1 644 660	1 607 399	1 670 125	1 794 274	11,6%
731 FISCALITE LOCALE									12 274 528	
73 IMPOTS ET TAXES	11 842 209	12 026 354	12 419 074	13 044 121	13 174 930	13 304 319	14 044 529	13 863 021	2 335 141	5,4%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 584 356	3 671 372	3 311 252	3 733 609	3 596 588	3 802 356	3 973 173	4 142 052	3 897 198	-1,9%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (loyers)	287 950,00	292 996	298 555	303 777	366 000	834 634	1 344 500	251 000	1 528 000	13,6%
76 PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sociales détenues en Banques)		43	50	81	50	30	50	50	50	0,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 500	11 401	20 000	34 226		10 602		460		
78 REPRISES SUR PROVISIONS						10 474				
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>623 000</b>	<b>391 247</b>	<b>523 000</b>	<b>665 149</b>	<b>673 000</b>	<b>437 576</b>	<b>673 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	623 000	391 247	523 000	665 149	673 000	437 576	673 000	523 000	523 000	
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 084 900,09		2 380 729,67		1 522 081,44		148 508,11		1 414 315,76	

## 2.2.2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

Comme évoqué au préalable, il est proposé un budget à hauteur de **23 826 507 €** en fonctionnement pour l'exercice 2024 (principe d'équilibre entre les dépenses et les recettes), soit une hausse de 8,9 %. **En ne prenant en compte que les dépenses réelles de fonctionnement, la hausse des dépenses est de 6,3 % par rapport au budget 2023.**

Sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) fortement touchées par la hausse des prix, et des frais de personnel, alourdies notamment par la revalorisation du point d'indice, ces deux postes de dépenses sont en hausse pour 2024.

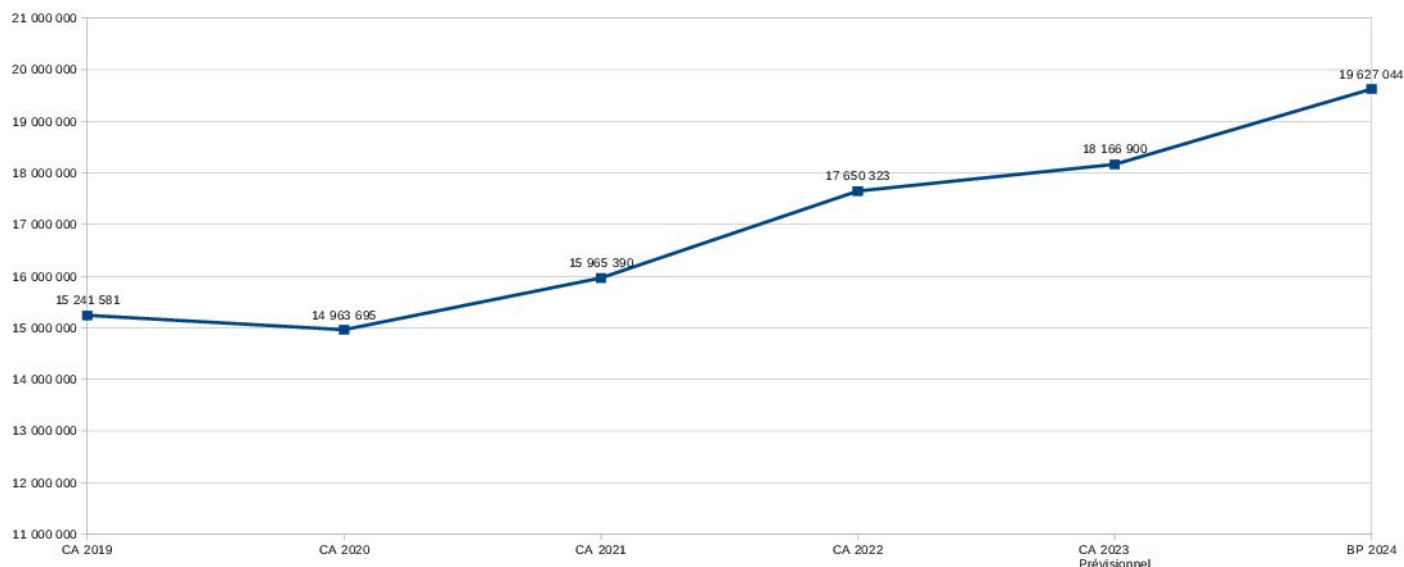
Les charges à caractère général sont affichées avec une progression de +14,4 %, néanmoins, il convient de préciser que, conformément à la lettre de cadrage du budget 2024 transmises aux services de la ville le 7 juillet 2023, dans laquelle il était indiqué qu'afin de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et de progressions des dépenses de personnel, il était demandé **contenir l'augmentation des charges à caractère général à + 1 % pour 2024.**

**Cet objectif de contenir ces dépenses à + 1 % a été atteint, puisque si l'on soustrait les 620 K€ liés à l'augmentation du coût de l'énergie à compter de 2024, le montant des charges à caractère général s'élèverait à 4 662 877 €, soit une progression seulement de + 0,98 %.**

*Ci-dessous un tableau récapitulatif des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2020 à 2024*

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	% BP 24/23
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 251 540</b>	<b>15 748 912</b>	<b>20 597 903</b>	<b>16 841 702</b>	<b>20 885 169</b>	<b>18 743 319</b>	<b>21 874 159</b>	<b>19 266 900</b>	<b>23 826 507</b>	<b>8,9%</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>16 210 102</b>	<b>14 963 695</b>	<b>16 429 560</b>	<b>15 965 390</b>	<b>17 279 946</b>	<b>17 650 323</b>	<b>18 468 503</b>	<b>18 166 900</b>	<b>19 627 044</b>	<b>6,3%</b>
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 990 572	3 147 858	4 130 905	3 925 665	4 390 755	4 640 927,44	4 617 693	4 600 000	5 282 877	14,4%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	9 852 240	9 400 910	10 049 285	9 963 879	10 601 382	10 633 474,39	11 118 359	10 900 000	11 499 797	3,4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrèvements TH/TF)		9 754	10 000	9 040	10 000	17 381,00	10 000	5 900	10 000	0,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (subv)	1 885 094	1 898 142	1 788 836	1 735 534	2 022 177	2 089 399,60	2 335 340	2 285 000	2 446 120	4,7%
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + icne)	337 286	292 644	292 486	248 029	218 300	241 486,67	283 311	358 000	368 000	29,9%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titres)	44 910	202 787	88 048	83 243	27 332	26 588,68	23 800	18 000	20 250	-14,9%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisation)		11 600	20 000		10 000	1 065,10	80 000			
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	100 000		50 000							
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>4 041 438</b>	<b>785 217</b>	<b>4 168 342</b>	<b>876 312</b>	<b>3 605 223</b>	<b>1 092 997</b>	<b>3 405 656</b>	<b>1 100 000</b>	<b>4 199 463</b>	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (dotation aux amis)	800 000	785 217	910 000	876 312	950 000	1 092 996,52	950 000	1 100 000	1 950 000	
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 241 438,46		3 258 342,29		2 655 223,44		2 455 656,10		2 249 463,16	

#### DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2024



#### 2.2.2.1 Les charges à caractère général : 5,28 M€ (chap. 011)

Comme évoqué au préalable, hors augmentation du coût de l'énergie estimé à 620 K€ pour 2024 (données transmises par Morbihan Energie), les charges à caractère général sont en progression seulement de **+0,98 %** entre 2023 et 2024 (soit + 45 K€).

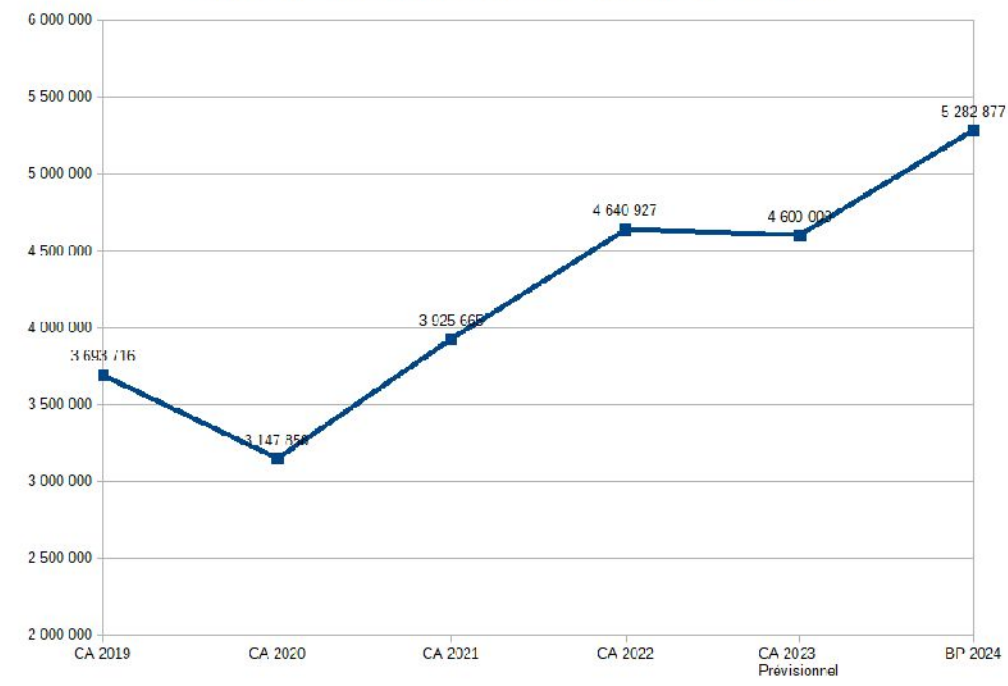
**Cette faible augmentation des charges de fonctionnement pour 2024 est possible grâce à la mise en place de pistes d'optimisation des dépenses de fonctionnement sur la période 2023-2026, dont la mise en œuvre a été effective dès l'année 2023 et ont permis une diminution des charges de fonctionnement de l'ordre de 160 000 €** (ex : diminution du désherbage de la voirie, du nombre de passage des balayeuses, du coût des festivités et des scénographies associées, des coûts des séjours, mutualisation des achats de matériels, suppression du vaguesmestre, externalisation des sauvegardes, mutualisation des cérémonies des vœux...)

D'une manière générale, les charges à caractère général regroupent les achats courants, les prestations de services, les frais de fluides et d'énergie, ainsi que les frais liés à la maintenance et à l'entretien des bâtiments. **Selon les informations communiquées par Morbihan énergie en octobre 2023, le coût de l'énergie (électricité et gaz) est à prévoir à compter de 2024 avec une augmentation de 2 fois supérieure. Ce sont ainsi 620 K€ supplémentaires en frais d'énergie qui viennent impacter automatiquement le budget de fonctionnement de la Ville (augmentation qui tient compte de la chaufferie gaz du Gumenen). Le coût total de l'énergie s'élève ainsi à 1 170 000 € pour 2024.**

Les charges à caractère générale regroupent également les frais liés à la restauration des cantines et des centres de loisirs, à la programmation du centre culturel Athéna et à la mise en place des différents événements programmés sur l'année (Méliscènes, fête de la musique, animations de Noël et d'été...), à la poursuite de la préfiguration du centre social et au maintien des goûters bio au sein des 5 accueils périscolaires de la ville et des différents accueils de loisirs.

**En 2024, grâce aux pistes d'optimisation mises en place, la Ville parvient à donc contenir la progression de ses charges à caractère général à un seuil inférieur à 1 %, et ce, malgré l'inflation qui impacte, à titre d'exemple, de plus de 10 % le coût de l'alimentation.**

Chapitre 011 - CHARGES A CARACTERES GENERALES DE 2019 A 2024



### 2.2.2.2 Les frais de personnel : 11,50 M€ (chap. 012)

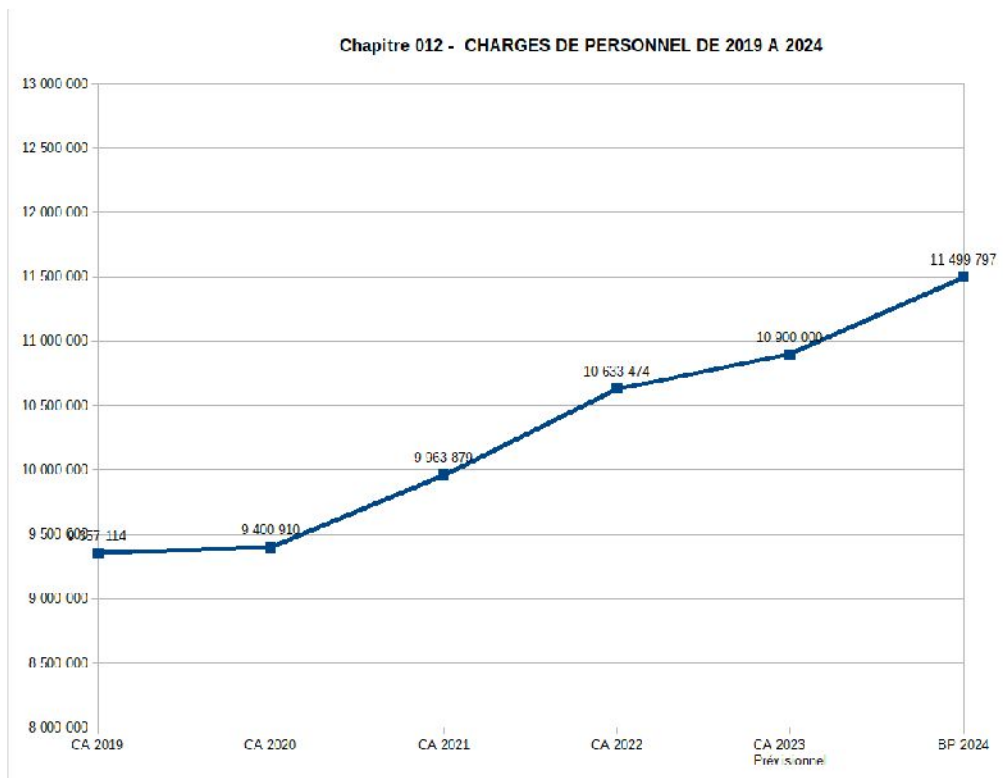
Les dépenses de personnel sont prévues à hauteur de **11,50 M€** en 2024 contre 11,12 M€ en 2023, soit une évolution de **3,4 %**, représentant une augmentation de **381 K€**.

Comme évoqué en préambule du rapport d'orientations budgétaires, les mesures imposées par l'État en matière de revalorisation des rémunérations du personnel, représentent un coût exponentiel pour la commune d'Auray.

**Au total, les mesures décidées par l'État en matière de revalorisation des rémunérations pour les années 2022, 2023 et 2024 impactent le budget de la commune à hauteur de 855 000 €.**

Ci-dessous, il est indiqué pour information le coût en année pleine, des mesures de revalorisation des rémunérations décidées par l'État :

- la revalorisation du point d'indice de +3,5 % applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 représente une charge supplémentaire de **322 000 €** en année pleine.
- la revalorisation du point d'indice de +1,5 % applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 représente une charge supplémentaire de **136 000 €** en année pleine.
- l'attribution de point d'indice majoré pour certains agents de catégorie C et B applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 représente une charge supplémentaire de **25 000 €** en année pleine.
- l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaire pour tous les agents publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 représente une charge supplémentaire de **130 000 €** en année pleine.



### 1 – La structure des effectifs au 15/11/2023 et son évolution

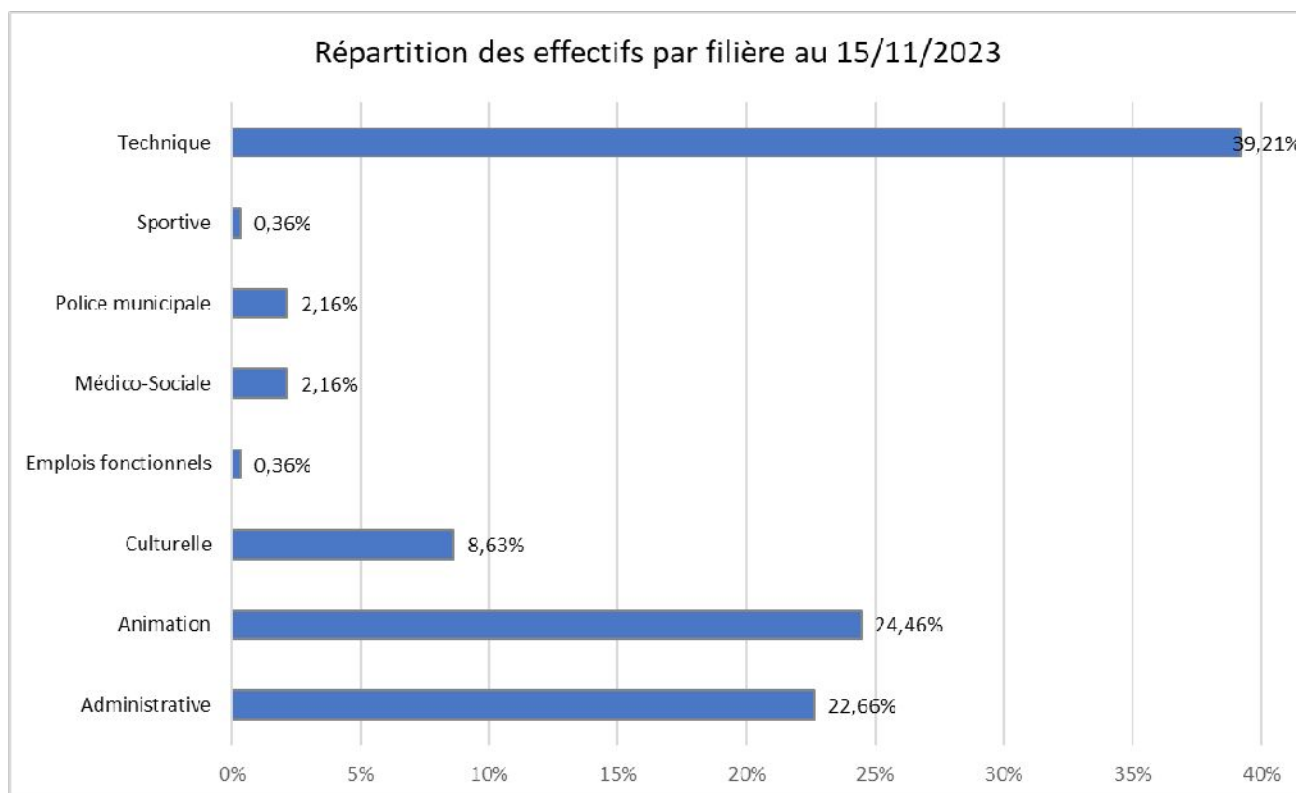
En application des dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (communes de plus de 10 000 habitants), il est présenté ici la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport sur les orientations budgétaires précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Filière statutaire	Catégorie	Cadre d'emplois	Féminin			Masculin			Total
			Contractuel	Titulaire	Total	Contractuel	Titulaire	Total	
Administrative	Catégorie A	Attachés territoriaux	2	5	7	3	2	5	12
	Catégorie B	Rédacteurs territoriaux	2	7	9	2	2	4	13
	Catégorie C	Adjointes administratifs	4	31	35	2	1	3	38
<b>Total Administrative</b>			<b>8</b>	<b>43</b>	<b>51</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>63</b>
Animation	Catégorie B	Animateurs territoriaux		3	3		3	3	6
	Catégorie C	Adjointes d'animation	26	16	42	10	8	18	60
		Contrat Adulte Relais	1		1				1
		Apprenti	1		1				1
<b>Total Animation</b>			<b>28</b>	<b>19</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>21</b>	<b>68</b>
Culturelle	Catégorie B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		3	3		1	1	4
		Assistants territoriaux d'enseignement artistique	1	4	5	3	4	7	12
	Catégorie C	Adjointes du patrimoine		7	7	1		1	8
<b>Total Culturelle</b>			<b>1</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>24</b>
Emplois fonctionnels	Catégorie A	Directeurs généraux des services des communes de + 2 000 hab. (et adjoints)					1	1	1
<b>Total Emplois</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Médico-Sociale	Catégorie A	Assistants socio-éducatifs	1		1				1
	Catégorie C	Agents territoriaux spécialisés des écoles		5	5				5
<b>Total Médico-Sociale</b>			<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>				<b>6</b>
Police municipale	Catégorie B	Chefs de service de police					1	1	1
	Catégorie C	Agents de police		2	2		3	3	5
<b>Total Police municipale</b>				<b>2</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
Sportive	Catégorie B	Educateurs territoriaux					1	1	1
<b>Total Sportive</b>							<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Technique	Catégorie A	Ingénieurs territoriaux		1	1	1		1	2
	Catégorie B	Techniciens territoriaux		2	2	1	8	9	11
	Catégorie C	Adjointes techniques	10	19	29	6	44	50	79
		Agents de maîtrise		5	5	1	10	11	16
		Contrat PEC					1	1	1
<b>Total Technique</b>			<b>10</b>	<b>27</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>62</b>	<b>72</b>	<b>109</b>
<b>Total général</b>			<b>48</b>	<b>110</b>	<b>158</b>	<b>31</b>	<b>89</b>	<b>120</b>	<b>278</b>

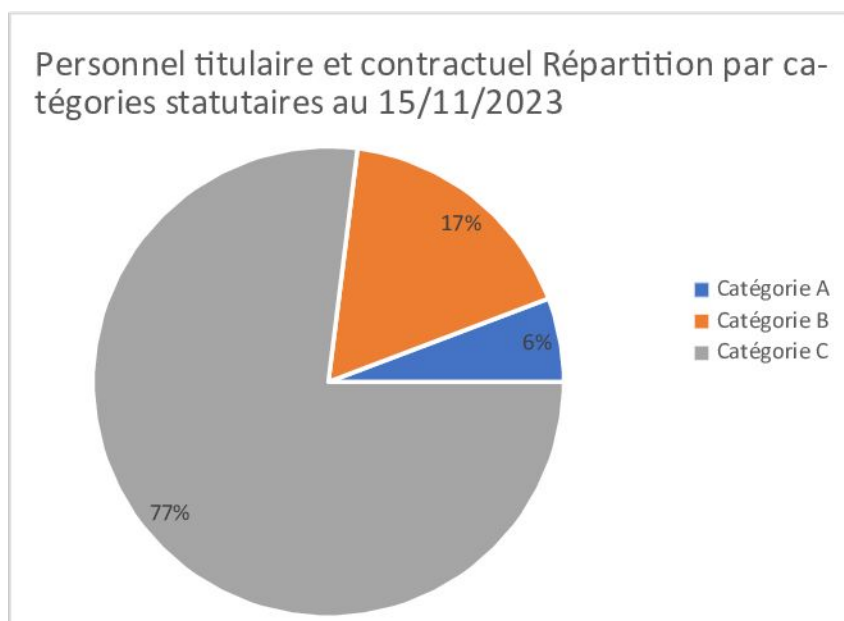
La collectivité compte 199 agents titulaires et 79 agents contractuels. Les femmes représentent 57 % de l'effectif et les hommes 43 %. En novembre 2023 la collectivité compte 278 agents contre 285 en 2022. Elle emploie une majorité de titulaires (72%).



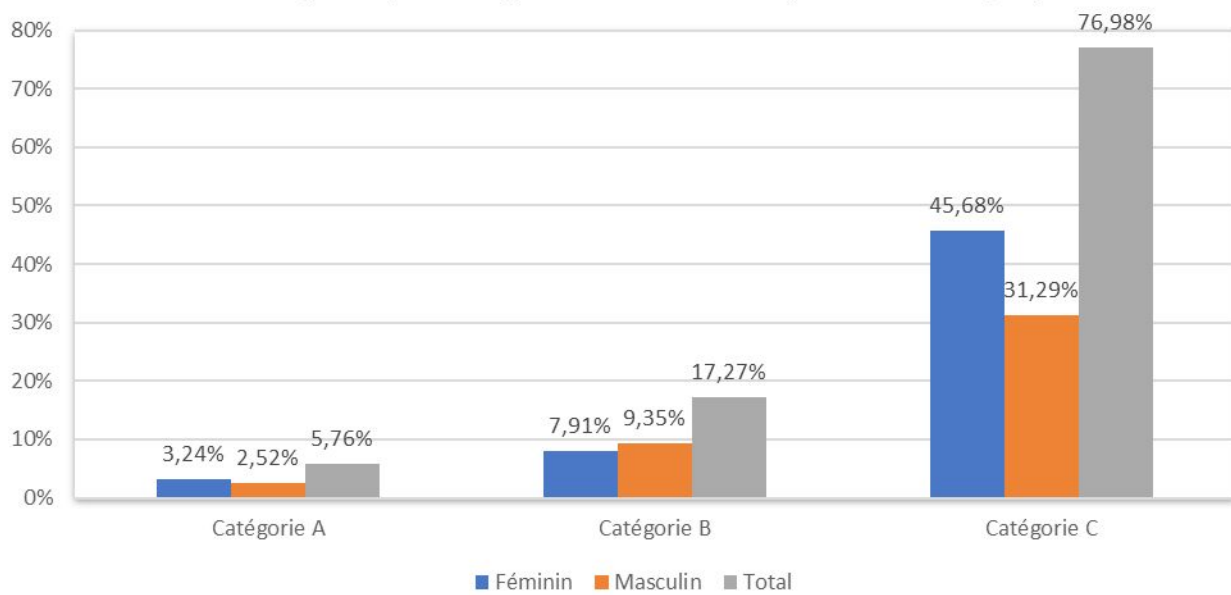
Les agents sont répartis en **7 filières** : administrative, animation, culturelle, médico-sociale, police, sportive et technique. Les filières technique, animation et administrative sont les plus représentées, avec respectivement 39 %, 24% et 23 % des effectifs.



Les agents sont répartis en **3 catégories d'emploi** : la catégorie A qui regroupe le personnel d'encadrement supérieur, la catégorie B qui regroupe le personnel d'encadrement intermédiaire et la catégorie C qui englobe les fonctions d'exécution. Comme dans beaucoup de collectivités territoriales, c'est la catégorie C qui est la plus représentée avec 214 agents sur les 278 que compte la collectivité. Les catégories A et B comptent respectivement 16 et 48 agents.

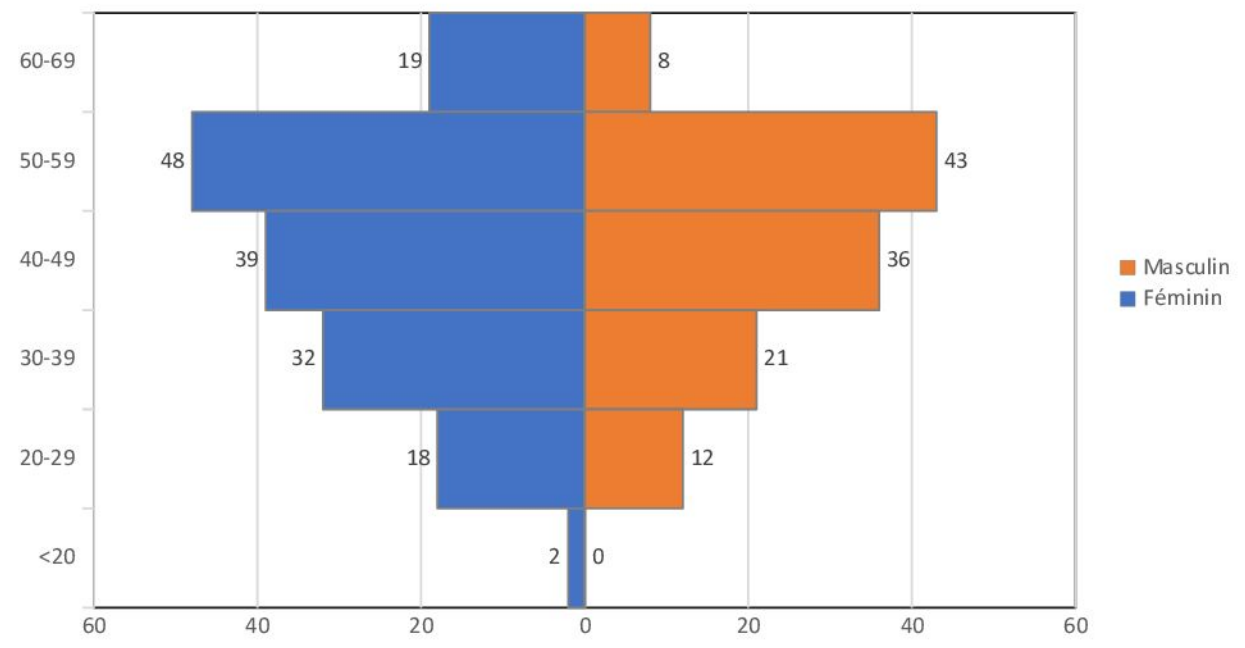


**Personnel titulaire et contractuel**  
**Nombre d'agents par catégories statutaires et par sexe au 15/11/2023**



**Pyramide des âges**

**Pyramide des âges Personnel titulaire et contractuel au 15/11/2023**



Agents titulaires et contractuels confondus, plus de 42 % des agents ont 50 ans et plus, ce qui implique une politique RH importante en matière de GPEC (reclassement, formation, recrutement, adaptation aux besoins).

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2022 à 2023 - PAR FILIERES ET CATEGORIES STATUTAIRES											
Filière statutaire	Catégorie statutaire	2022			2023			Evolution			
		Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	En %
Administrative	Catégorie A	7	4	11	7	5	12	0	1	1	
	Catégorie B	10	4	14	9	4	13	-1	0	-1	
	Catégorie C	32	3	35	32	6	38	0	3	3	
<b>Total Administrative</b>		<b>49</b>	<b>11</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>15</b>	<b>63</b>	<b>-1</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5 %</b>
Animation	Catégorie B	5		5	6	0	6	1	0	1	
	Catégorie C	24	41	65	24	38	62	0	-3	-3	
<b>Total Animation</b>		<b>29</b>	<b>41</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>38</b>	<b>68</b>	<b>1</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>-3 %</b>
Culturelle	Catégorie A										
	Catégorie B	12	6	18	12	4	16	0	-2	-2	
	Catégorie C	6	3	9	7	1	8	1	-2	-1	
<b>Total Culturelle</b>		<b>18</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>-11 %</b>
Emplois fonctionnels	Catégorie A	1		1	1		1	0	0	0	
<b>Total Emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Médico-Sociale	Catégorie A					1	1		1	1	
Médico-Sociale	Catégorie C	8		8	5		5	-3	0	-3	
<b>Total Médico-Sociale</b>		<b>8</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>-3</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>	<b>-25 %</b>
Police municipale	Catégorie B	1		1	1		1	0	0	0	
	Catégorie C	4		4	5		5	1	0	1	
<b>Total Police municipale</b>		<b>5</b>		<b>5</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>20 %</b>
Sportive	Catégorie B	1		1	1		1	0	0	0	
<b>Total Sportive</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
Technique	Catégorie A	3	1	4	1	1	2	-2	0	-2	
	Catégorie B	9	1	10	10	1	11	1	0	1	
	Catégorie C	81	18	99	78	18	96	-3	0	-3	
<b>Total Technique</b>		<b>93</b>	<b>20</b>	<b>113</b>	<b>89</b>	<b>20</b>	<b>109</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>-4 %</b>
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>81</b>	<b>285</b>	<b>204</b>	<b>81</b>	<b>278</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-2,46%</b>

Les effectifs resteront globalement stables en 2024. Un travail d'adéquation des moyens à la qualité attendue du service a été mené au sein de la Direction Éducation Enfance Jeunesse et de la Direction des Services Techniques et des Sports, afin d'anticiper la création d'un nouveau service de cuisine municipale prévue en 2025. La situation présentée ici, au 15 novembre 2023, ne tient pas compte des recrutements qui doivent intervenir, au-delà de cette date, sur des emplois déjà ouverts au tableau des effectifs (directeur des services techniques et des sports, menuisier, magasinier). Les mouvements constatés sont également engendrés par des changements de filières (ATSEM / adjoint d'animation) ou des doubléments de poste pour remplacer des agents utilisant leur compte épargne temps (filière administrative catégorie B).

Certains postes ne font pas l'objet d'un recrutement à l'identique : mécanicien, magasinier, assistant administratif urbanisme.

Par ailleurs, les 2 postes de la direction des systèmes d'information font l'objet d'un transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le cadre de la création d'un service commun avec la communauté de communes AQTA. Le remboursement de la masse salariale des agents travaillant pour la ville d'Auray sera effectif en 2025 via une diminution de l'attribution de compensation entre les deux collectivités. Ainsi, 150 000 € n'apparaissent plus dans le 012 en 2024.

## **2 – Durée annuelle de travail**

Le conseil municipal, par délibération du 22 décembre 2015, a fixé la durée annuelle de travail à 1607 heures (ou 35 heures par semaine) pour un agent à temps complet, il s'agit de la durée légale de travail.

Lorsqu'un agent effectue plus de 35 heures par semaine, il peut bénéficier, en compensation, de jours supplémentaires de repos pour réduction du temps de travail (RTT). Dans la collectivité, le temps de travail hebdomadaire est soit de 35 heures, soit de 37 heures 30.

Les heures effectuées au-delà de la durée légale, une fois les jours de RTT accordés, constituent des heures supplémentaires. Ces heures supplémentaires font l'objet d'une autorisation préalable du supérieur hiérarchique. Quand le fonctionnement des services le permet, elles sont récupérées sous forme de repos compensateur ; à défaut, elles sont payées.

Le droit à congé est de 5 fois les obligations hebdomadaires de service : 25 ou 22,5 jours selon que les agents travaillent sur 5 ou 4,5 jours par semaine.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collectivité mettra fin à la possibilité de monétiser les jours épargnés sur le compte épargne temps. Une demande de monétisation exceptionnelle sera néanmoins possible sur les congés annuels et RTT avant le 31 décembre 2023, dans la limite de 3 jours pour les catégories A et B et 5 jours pour les catégories C (exclusion des agents ayant sollicité un versement en 2023).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le report des congés annuels (hors congés de fractionnement et hors congés d'ancienneté) et des RTT des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1 sera possible jusqu'au 31 janvier uniquement.

Les agents pourront épargner 2 jours de congés sans justifier d'une nécessité de service ou jusqu'à 5 jours de congés avant le 31 janvier si impossibilité de poser les congés pour nécessités de service.

Un bilan a été établi concernant la gestion du temps de travail au sein de la collectivité. Il fait apparaître la nécessité de réviser le règlement intérieur et les modes de gestion de la comptabilisation des absences et des heures.

## **3 – Les avantages sociaux**

La collectivité ne met à la disposition du personnel ni logement de fonction, ni véhicule de fonction et ne verse pas d'avantage en nature.

Participation de la collectivité aux frais de PRÉVOYANCE SANTÉ :

- montant alloué en 2022 : 19 700 €
- montant estimé pour 2023 : 18 800 €

Adhésion de la collectivité au Comité National d'Action Sociale :

- cotisation versée en 2023 : 56 321 €

Les agents ont la possibilité d'adhérer à l'amicale du personnel (association subventionnée à hauteur de 9 000 € par la Ville).

La collectivité entamera dès 2024 une réflexion sur la participation aux cotisations de la mutuelle santé. En ce qui concerne la prévoyance, il est prévu de dénoncer le contrat groupe actuel pour adhérer au contrat groupe proposé par le centre de gestion.

## **4 – Structure des dépenses de personnel et son évolution**

De 2019 à 2023, les dépenses de personnel (chapitre 012) ont évolué comme indiqué dans le tableau ci-après.

EVOLUTION DU CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES													
CHAP.	DIRECTION DRH	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022 + 70 000 €	CA 2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024
012	DRH	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 873 805	10 471 680	10 541 680	10 538 000	11 010 300	10 641 941	11 397 070
	<b>TOTAUX</b>	<b>9 249 930</b>	<b>9 751 600</b>	<b>9 631 600</b>	<b>9 347 940</b>	<b>9 930 910</b>	<b>9 873 805</b>	<b>10 471 680</b>	<b>10 541 680</b>	<b>10 538 000</b>	<b>11 010 300</b>	<b>10 641 941</b>	<b>11 397 070</b>
	Evolution de CA à CA				1,06%		5,63%			6,73%		0,99%	
	Evolution de BP à BP					1,84%		5,45%			5,14%		3,51%
	Evolution de BP à (BP+DM)					3,11%			6,15%				
	Evolution de CA à BP		5,42%			6,24%		6,06%			4,48%		7,10%
CHAP.	TOUTES DIRECTIONS	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020 (-) 120 000 €	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	BP + DM 2022 + 70 000 €	CA 2022	BP 2023	CA 2023 estimé	BP 2024
012	DRH	9 249 930	9 751 600	9 631 600	9 347 940	9 930 910	9 873 805	10 471 680	10 541 680	10 538 000	11 010 300	10 641 941	11 397 070
012	DAC Athéna	95 773	89 640	82 300	48 235	89 700	86 582	127 072	127 072	127 072	108 059	108 059	102 726
012	DAC Médiathèque	630	-	650	533	650	638	630	630	630			
012	DAC Vie associative						500						
012	DICRP	8 536	11 000	2 640	2 640	11 000	860						
012	DF					17 025	-						
012	DGS Animations	2 245			1 563		1 495	2 000	2 000	2 000			
	<b>TOTAUX</b>	<b>9 357 114</b>	<b>9 852 240</b>	<b>9 717 190</b>	<b>9 400 911</b>	<b>10 049 285</b>	<b>9 963 879</b>	<b>10 601 382</b>	<b>10 671 382</b>	<b>10 667 702</b>	<b>11 118 359</b>	<b>10 750 000</b>	<b>11 499 796</b>
	Evolution de CA à CA				0,47%		5,99%			7,06%		0,77%	
	Evolution de BP à BP					2,00%		5,49%	6,19%		4,88%		3,43%
	Evolution de CA à BP		5,29%			6,90%		6,40%			4,22%		6,97%

Du budget primitif 2023 au budget primitif 2024, la progression du chapitre 012 est de **3,43 %**, contre 4,88 % pour l'exercice précédent.

Cette augmentation s'appuie sur des éléments conjoncturels liés à des décisions prises au niveau national mais également à la structure de la collectivité qui varie selon la pyramide des âges, la politique RH et le niveau de service rendu à la population.



## **LES PERSPECTIVES 2024**

Au budget 2024, des dépenses de personnel supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte des **évolutions réglementaires et conjoncturelles** :

- l'évolution des carrières liée à l'avancement et à la promotion dite GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : les avancements d'échelon à cadencement unique, les avancements de grade (concours ou avancement au choix, les promotions internes) et les rééchelonnements indiciaires, qui chaque année apporte mécaniquement des charges supplémentaires ;
- les effets en année pleine de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % : 136 000 €
- le reclassement, le 1er juillet 2023, des agents de catégorie C (échelles C1 à C3) et de catégorie B (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> grades) : 25 000 € ;
- l'attribution de 5 points d'indice majoré supplémentaires à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 130 000 €
- depuis 2021, la prime de précarité versée sous certaines conditions aux agents contractuels (28 000 € en 2023) ;
- l'indemnisation des congés non pris du fait de la maladie pour les agents mis à la retraite (3 400 € en 2023) ;
- l'augmentation de la cotisation CNRACL passant de 30,65 % à 31,65 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- une enveloppe prévisionnelle en cas d'augmentation du SMIC : 50 000 € ;
- le paiement d'allocations de retour à l'emploi pour des agents partis à la retraite pour invalidité ;
- la garantie individuelle de pouvoir d'achat (10 600 € versé en 2023, 4 900 € versé en 2022).

Ce budget primitif n'intègre pas de provision liée à une éventuelle augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, ni d'éventuels reclassements indiciaires.

**À cela s'ajoutent les éléments structurels :**

- les effets en année pleine des avancements et recrutements réalisés en 2023 ;
- l'augmentation du temps de travail du responsable du service archives et patrimoine en 2024 : mise à temps complet ;
- la création d'un poste de responsable de la cuisine centrale au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- une enveloppe de 63 000 € est prévue dans le cadre du dialogue social, pour financer des mesures liées au pouvoir d'achat (non définies à ce jour car toujours à l'étude) ;
- la volonté de diversifier les modes de recrutement et assurer le partage des connaissances, via le recrutement d'apprentis (commerce de proximité, pôle technique du centre culturel Athéna, bâtiments), de contrats d'insertion et de services civiques ;
- la volonté d'évaluer et de prévenir les risques professionnels, qu'ils soient physiques ou psychosociaux, auxquels pourraient être confrontés les agents, en mettant à leur disposition une assistante sociale du Centre de gestion, ou encore en renforçant les missions du pôle PRIP ;

Les inscriptions budgétaires ne tiennent pas compte du versement estimé à 300 000 € de la part du fonds national de la prévention (CNRACL). Un renfort à la direction des ressources humaines a été prévu pour une durée de 3 mois. Les actions à mener n'étant pas encore définies, aucune dépense ni recette ne sont inscrites au budget (rattachées au fonctionnement ou à l'investissement).

- la volonté d'améliorer les compétences en interne en augmentant le niveau des crédits alloués à la formation, en lien avec le plan pluriannuel de formation validé en 2022 et le plan de formation managériale et méthodologie de projet, élaboré en collaboration avec le CNFPT et l'ARIC. La formation action sur la méthodologie permettrait de construire des outils communs élus / agents adaptée au contexte de la ville et du CCAS d'Auray. Contrairement à la formation action méthodologie de projet, les formations managériales seront uniquement à destination des managers pour appréhender leur rôle et leur place au sein d'une organisation évoluant en fonction des transitions énergétiques, générationnelles, économiques et sociales.

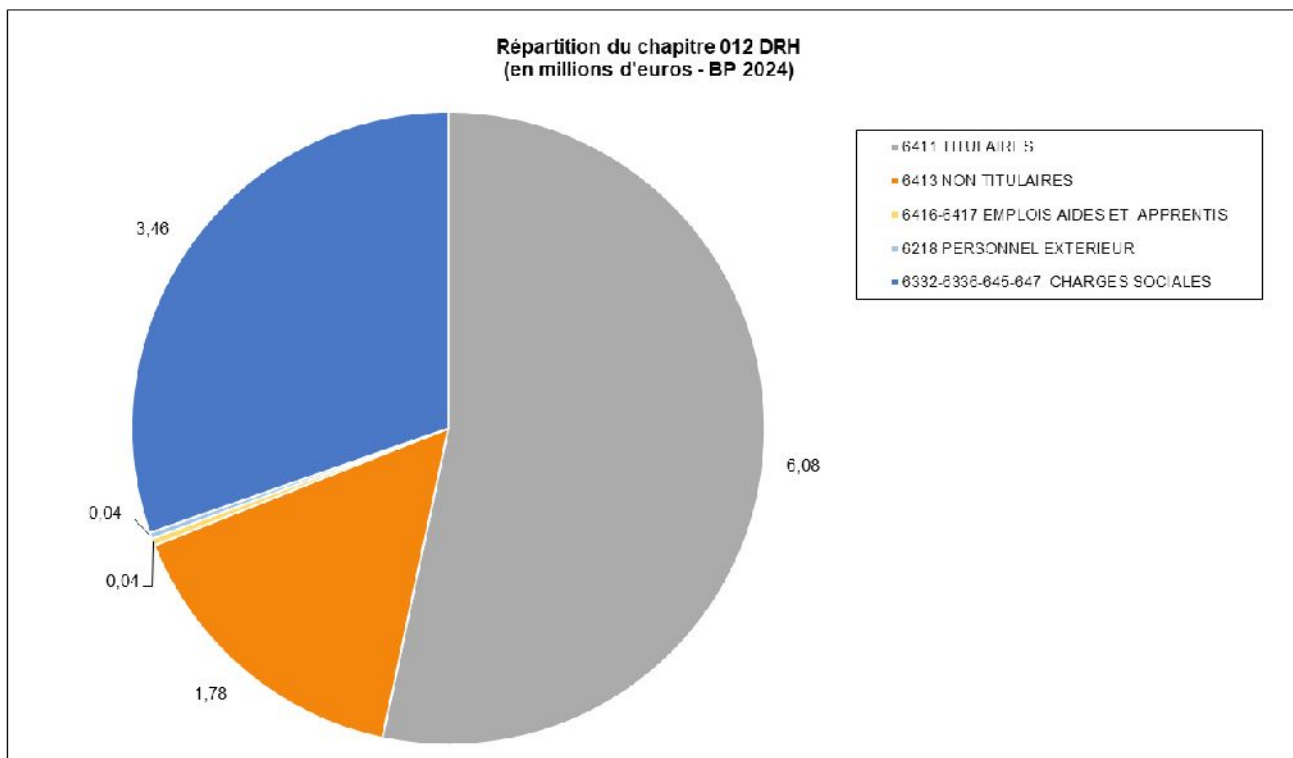
- le tuilage, envisagé pendant quelques mois, et destiné à former les agents appelés à remplacer ceux qui feront valoir leur droit à la retraite en 2024. L'application des Comptes Épargne Temps engendre des départs anticipés avant la date de départ effective à la retraite. La collectivité supporte donc la rémunération de l'agent en congé et la rémunération de celui qui le remplace.

- les effets des décisions prises en interne :

- l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à un nouveau contrat d'assurance couvrant les risques statutaires (150 000 € en 2024 contre 250 000 € en 2023),
- l'adhésion depuis 2016 au CNAS (56 000 €),
- la fin de la monétisation du compte épargne temps au 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec la mise en place d'une monétisation exceptionnelle (provision de 25 000 €),
- le maintien d'une participation employeur à la garantie maintien de salaire (20 000 €),
- l'octroi de diverses primes (RIFSEEP, indemnité des agents itinérants, la NBI quartiers prioritaires de la politique de la Ville, la NBI accueil du public...)

- le remplacement d'agents absents est priorisé sur les fonctions d'accueil du public et d'accueil des enfants (respect des taux d'encadrement).

Sa structure est la suivante :



Les dépenses de personnel sont présentées brutes, elles ne tiennent pas compte des remboursements sur rémunérations, dont :

- Les mises à disposition de personnel : convention de partenariat signée avec la commune de la Trinité Sur Mer (contribution RH estimée à 44 000 € pour 2024), convention-cadre signée avec le CCAS : 229 618 € service du Transport à la Demande : 40 000 €, secrétaire de l'amicale du Personnel (9 000 €) et du CNAS pour les agents du CCAS (2 000 €) ;
- L'indemnisation des congés de maladie par l'assureur de la Ville (CNP) (60 000 € pour les arrêts en cours) ;
- La participation de l'État pour le poste d'adulte-relais (22 000 €) et de conseiller numérique (12 500 €) ;
- Divers autres remboursements : congés de paternité, contrats aidés ;
- La subvention du poste de chargé de projet épicerie solidaire à hauteur de 70 % (24 000 €) ainsi que la participation d'Auray Quiberon Terre Atlantique à raison de 7/35<sup>ème</sup> ;
- La subvention liée à l'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps municipaux (montant attendu de 97 472 € pour 2023).

### 2.2.2.3 Les atténuations de produit : 10 K€ (chap. 014)

Il s'agit essentiellement de dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (réduction d'impôt accordée à un contribuable qui est appliquée de façon automatique par l'administration fiscale si la situation financière du particulier ou de l'entreprise le justifie).

### 2.2.2.4 Les autres charges de gestion courantes : 2,45 M€ (chap. 65)

Ce chapitre intègre notamment le versement annuel de la subvention en faveur du CCAS afin de permettre son équilibre, estimée à **773 000 €** pour 2024 (contre 675 K€ en 2023), étant précisé que ce montant est provisoire pour le moment, dans l'attente des résultats définitifs de clôture de l'exercice 2023.

Ce montant de 773 000 € comporte **une subvention de 115 000 € que le CCAS reversera dans un second temps au budget annexe du SAAD** (Service d'aide à domicile). En effet, face à l'augmentation conséquente des charges de personnel en 2024 pour l'ensemble des budgets de la collectivité (Ville, CCAS et ses budgets annexes), en raison des mesures de revalorisation des rémunérations des agents, le SAAD ne bénéficie pas de recettes propres suffisantes pour s'équilibrer de façon autonome.

Une subvention estimée à 115 000 € doit par conséquent être versée par le budget du CCAS au budget du SAAD pour permettre son équilibre. **Ainsi, si une revalorisation des tarifs en 2024 appliqués aux bénéficiaires du service d'aide à domicile ne permettra de combler l'ensemble du déficit, cette revalorisation est néanmoins indispensable.**

Ce chapitre comprend également le versement des subventions aux différentes associations culturelles, sportives et sociales (680 K€ comme en 2023) ; les indemnités des élus (199 K€) ; les subventions versées aux communes pour des élèves domiciliés à Auray et scolarisés sur une autre commune (12 K€) ; la subvention versée au Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (20 K€) ; et les contributions obligatoires aux différents organismes, tels que le SIVU des pompiers (351K€).

#### **2.2.2.5 Les autres charges de gestion courantes : 368 K€ (chap. 66)**

Les charges financières (intérêts de la dette) sont en augmentation en 2024, puisqu'en 2023, un emprunt de 4 M€ (au taux de 3,74 % sur 15 ans) a été contracté.

#### **2.2.2.6 Les charges exceptionnelles : 20 K€ (chap. 67)**

Les charges exceptionnelles intègrent diverses dépenses, telles que des annulations de titres sur exercices antérieurs.

#### **2.2.2.7 Le virement vers la section d'investissement : 2,25 M€ (chap. 023)**

La commune parvient en effet à dégager chaque année un excédent de fonctionnement, permettant à la collectivité d'auto-financer pour partie les opérations d'investissement projetées.

En 2024, afin d'équilibrer le budget, il est ainsi proposé un **virement de 2,25 M€ vers la section d'investissement** contre 2,45 M€ en 2023.

Il est rappelé que le montant de ce virement (qui permet l'équilibre budgétaire) est dépendant des résultats 2023, repris en 2024, qui ne sont pour le moment que provisoires.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	4 123 788,18	3 241 438,46	3 258 342,29	2 655 223,44	2 455 656,10	2 249 463,16

### **2.3 L'évolution des recettes et des dépenses d'investissement**

#### **2.3.1 L'évolution des recettes d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre au total à **11,12 M€, dont 5,68 M€ de recettes réelles.**

Les recettes réelles d'investissement sont constituées du **FCTVA** pour **525 K€** prévus en 2024 ; du produit issu de la **taxe d'aménagement** (versée à l'occasion d'opérations de constructions immobilières) pour **150 K€** ; du produit des **amendes de police** (et qui doit être affecté par la commune à des opérations d'amélioration des transports) pour **100 K€** ; et du produit éventuel lié aux cessions des immobilisations pour **10 K€** (sortie de biens de l'actif de la collectivité).

Un certain nombre de cessions immobilières sont également prévues en 2024 pour un total de 1,21 M€ dont :

- la cession au Diocèse du Presbytère pour un montant de 900 K€ (acte notarié prévu début 2024), dont 600 K€ payés en 2024 et 300 K€ payés en 2025.
- la cession de la Maison Abbé Joseph Martin, estimée à 200 K€
- la cession du terrain Kerberdery, estimé à 400 K€
- diverses éventuelles cessions immobilières pour 10 K€.



Soit un total de 1,21 M€ prévus au chapitre 024 étant précisé que les recettes seront encaissées en recettes de fonctionnement au compte 775 (Produits de cessions d'immobilisations), avec en parallèle des écritures d'ordre à passer.

Elles sont également constituées des subventions perçues sur les différents projets que la commune engage. Pour 2024, il est prévu de percevoir **2,56 M€** de subventions pour les opérations d'équipement, avec un glissement de certaines subventions à percevoir en 2024, initialement prévues en 2023, en raison des échéanciers de travaux actualisés.

### 2.3.1.1 La reprise d'un excédent d'investissement (chap. 001)

Il est rappelé que la Ville a contracté un emprunt de 4 M€ en 2023 (au taux de 3,74 % sur une durée de 15 ans), et que le produit de cet emprunt n'a pas été totalement dépensé en 2023 au regard de l'avancée des travaux, ce qui permet à la Ville de prévoir un faible montant d'emprunt d'équilibre de 303 K€.

L'excédent d'investissement prévisionnel à reprendre en 2024 est de **1,12 M€**. Cet excédent est notamment déterminé en fonction du coût comptabilisé en 2023 sur chaque projet d'investissement, et ne sera connu définitivement qu'à la clôture de l'exercice 2023.

### 2.3.1.2 Les principaux ratios (source DGCL)

Afin de déterminer les marges de manœuvre de la commune, il est fait mention de certains ratios permettant de traduire la santé financière de la commune.

- **Le taux d'endettement**

Le taux d'endettement d'une collectivité mesure la charge de sa dette relativement à sa richesse.

*Taux d'endettement = Dette / Recettes réelles de fonctionnement.*

**Au 31 décembre 2023, le taux d'endettement de la commune sera de 54 %.**

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de **60,4 %**.

- **La capacité de désendettement**

Elle mesure la capacité de la collectivité à se désendetter en années. **Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement de la commune est de 6 années.** Il est précisé qu'en dessous de 8 années, la situation de la collectivité est considérée comme saine. Entre 8 et 11 années, la situation est correcte mais à surveiller. Entre 12 et 15 années, la situation est dangereuse. Au-delà de 15 années, la situation est considérée comme critique.

*Capacité de désendettement = Dette / Épargne brute*



- **Le taux de rigidité :**

*Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement*

Au 31 décembre 2023, les dépenses de personnel devrait représenter **60 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit d'un taux de rigidité, dans la mesure où il s'agit de dépenses incompressibles pour la commune, quelle que soit la population de la collectivité.

La moyenne nationale pour les communes de la même strate (entre 10 000 et 20 000 habitants) est de **59,7 %**. Il est précisé que le recours au personnel en régie de la Ville permet de réduire le coût des prestations d'entretien des bâtiments, qui serait plus important, si les prestations étaient externalisées.

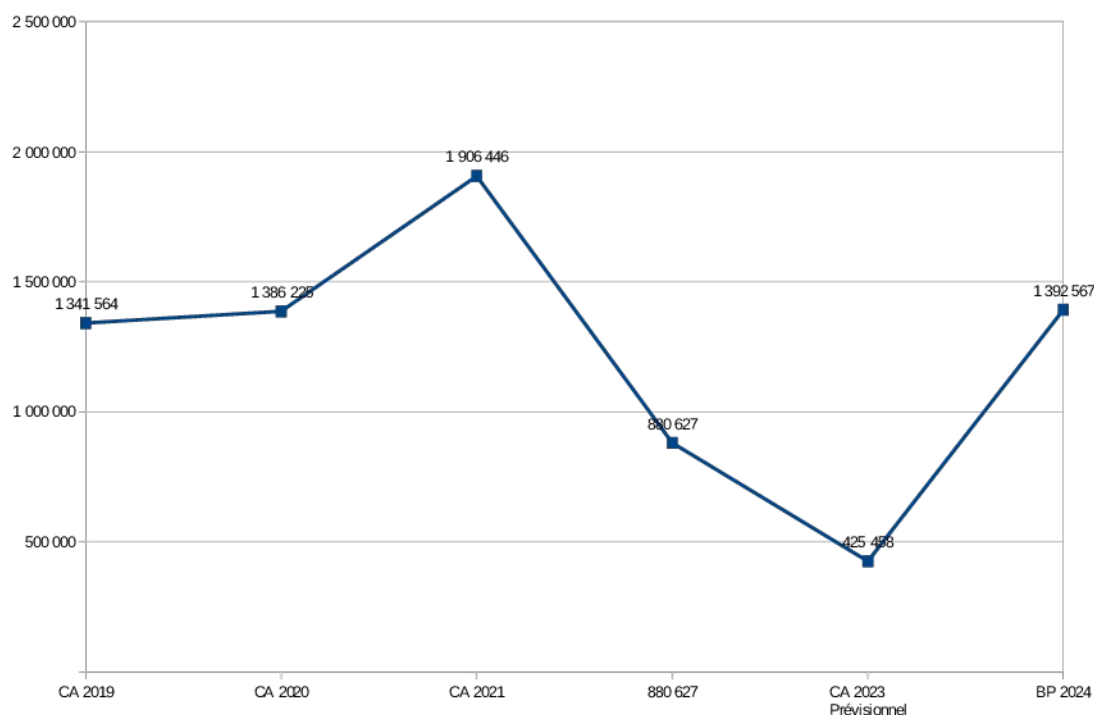
- **Le CAF nette (Capacité d'autofinancement nette) :**

CAF nette = Recettes réelles - Dépenses réelles - remboursement du capital de la dette

La capacité d'autofinancement nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement, des ressources propres, pour financer ses dépenses d'équipement, après ses remboursements de dettes en capital. Sa dégradation est un indicateur d'alerte concernant la situation financière de la collectivité.

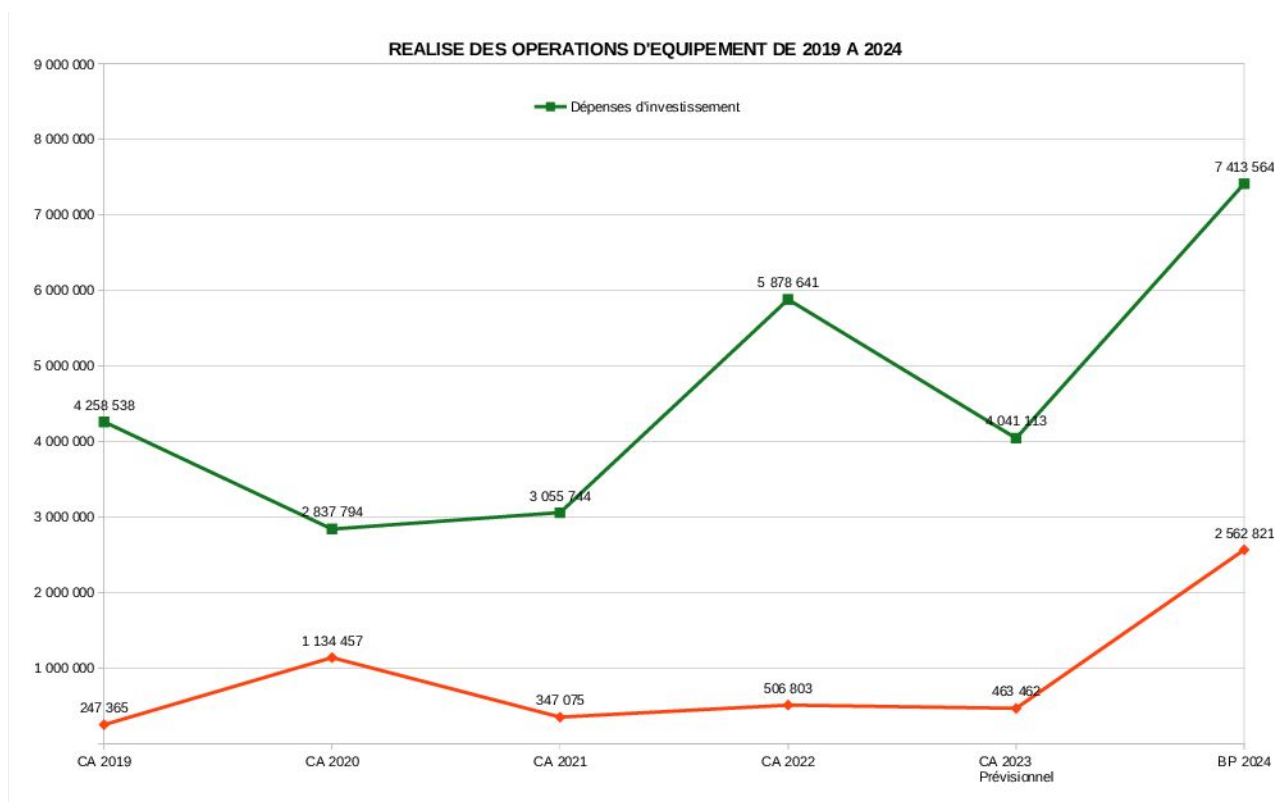
Comme indiqué au chapitre 75, la Ville devrait encaisser entre 2024 et 2025, une recette exceptionnelle liée à l'indemnisation par l'assureur pour la reconstruction du tennis club, qui contribue à améliorer la CAF nette de la commune. A ce jour le montant précis de l'indemnité à verser par l'assureur n'est pas connu.

*Evolution de la CAF nette de 2019 à 2024*



*Ci-dessous un tableau récapitulatif en recettes d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2020 à 2024*

		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 549 381</b>	<b>5 774 378</b>	<b>10 973 682</b>	<b>4 026 837</b>	<b>12 609 166</b>	<b>8 957 911</b>	<b>13 566 006</b>	<b>9 579 343</b>	<b>11 125 564</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>		<b>8 507 943</b>	<b>4 796 998</b>	<b>6 705 340</b>	<b>3 008 225</b>	<b>8 903 943</b>	<b>7 597 438</b>	<b>10 060 349</b>	<b>8 379 343</b>	<b>5 687 384</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	200 000		590 000	0	20 000	0	20 000	0	1 210 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 691 582,15	3 578 096	2 641 134	2 606 485	4 252 542	4 001 801	3 818 324	3 805 902	675 345
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes de police)	63 123	84 445	60 000	54 665	60 000	88 834	70 000	109 979	100 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 971 913,43		2 307 432,56		3 080 000,00	3 000 000	4 024 732,39	4 000 000	302 806
	RAR			3 641		3 010		636 945		836 413
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (RI)</b>		<b>1 581 324</b>	<b>1 134 457</b>	<b>1 103 133</b>	<b>347 075</b>	<b>1 488 391</b>	<b>506 803</b>	<b>1 490 348</b>	<b>463 462</b>	<b>2 562 821</b>
13041	HOTEL DIEU	18 631	4 665	18 631	10 204					105 375
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	8 352	12 135	240 000	17 605	385 976	20 339	318 336		
13042	RENOVATION DE L'EGLISE ST GILDAS									247 500
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	210 000	30 000	302 500	87 616	120 993	110 842	297 608	297 608	210 000
13018	EQUIP. MULTI-FONCTIONS "LA FORÊT"							680 800		1 060 800
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN	25 752	4 167	46 300		182 950				
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH	375 000	75 000	300 000	160 078		44 167		100 000	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	20 833		40 833				127 750		357 750
13032	HALLES MUNICIPALES					571 250	171 375			
13033	COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR			20 000						
13034	CUISINE MUNICIPALE			14 000	21 025	25 230				345 000
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA			10 000						
13036	GARDERIE ROLLO			8 000						
16012	SYSTEME D'INFORMATION						10 000			10 000
16015	ECONOM. ENERGIE									21 096
16016	ACCESSIBILITE					47 714		47 714	47 714	
16017	TVX INFRASTR. ET VRD			50 000						200 000
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS				2 081					
16019	CULTURE				3 641	4 600	1 901	2 200	2 200	5 300
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)					149 678	148 180			
16031	TVX DIVERS BATIMENTS							15 940	15 940	
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>		<b>4 041 438</b>	<b>977 380</b>	<b>4 268 342</b>	<b>1 018 613</b>	<b>3 705 223</b>	<b>1 360 473</b>	<b>3 505 656</b>	<b>1 200 000</b>	<b>4 299 463</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800 000	785 217	910 000	876 312	950 000	1 092 997	950 000	1 100 000	1 950 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		192 163	100 000	142 301	100 000	267 477	100 000	100 000	100 000
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 241 438,46</b>		<b>3 258 342,29</b>		<b>2 655 223,44</b>		<b>2 455 656,10</b>		<b>2 249 463,16</b>
001	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>									<b>1 138 716,37</b>



### 2.3.2 L'évolution des dépenses d'investissement

Sur les **11,12 M€** proposés au total pour 2024 pour la section d'investissement, **le montant des dépenses réelles s'élève à 10,50 M€**. Ces dépenses réelles comprennent d'une part, les différentes opérations d'équipement mises en œuvre par la commune en fonction de sa capacité d'investissement et d'autre part, le remboursement du capital de la dette.

#### 2.3.2.1 Les opérations d'investissement

**En ne prenant en compte que les opérations d'investissement**, il est proposé une enveloppe de **7,41 M€ en 2024** contre 7,49 M€ en 2023.

En 2024, les principales opérations d'équipement proposées sont :

✓ **Aménagement du parc urbain du Printemps - réalisation d'un skate Park (partie sud)**

. **620 K€** en 2024 pour le projet d'aménagement du parc urbain du Printemps avec la création d'un skate Park, dont le coût global est estimé à 877 K€ HT, soit 1,05 M€ TTC. Les travaux ont débuté en juillet 2023 et devraient s'achever en avril 2024.

Par rapport à l'AP/CP, dont le coût global est de 1,16 M€, il est précisé que les 115 K€ antérieurs à 2023 correspondent au solde du coût de l'ancien projet (MOE).

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant	%	Accordé O / N
Travaux	837 000 €	Subvention ANS	127 750 €	15%	Oui
Honoraire maîtrise d'œuvre	40 050 €	Subvention Département (PST 2023)	150 000 €	17%	Oui
		Fonds de concours territorial 2023-2026 AQTA	50 000 €	6%	Non
		Etat DSIL 2023	30 000 €	3%	Oui
		Autofinancement de la commune	519 800 €	59%	
<b>Total dépenses</b>	<b>877 050 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>877 550 €</b>	<b>100%</b>	

✓ **Rénovation-extension du Complexe sportif La Forêt :**

. **1,70 M€** en 2024 pour le projet de rénovation-extension du Complexe sportif La Forêt, dont le coût global est estimé à 5,21 M€ ht soit 6,26 M€ ttc.

La durée des travaux est de 18 mois à compter de septembre 2023.

Par rapport à l'AP/CP, dont le coût global est de 6,74 M€, il est précisé que sur les 745 K€ antérieurs à 2023, 478 K€ sont dédiés à l'ancien projet et 267 K€ au nouveau projet.

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant	%	Accordé Oui/Non
Travaux	4 663 185 €	Subvention Région (équipements sportifs communaux)	1 936 000 €	37%	Oui
Maitrise d'oeuvre	553 815 €	Subvention Etat – Fonds vert	300 000 €	6%	Oui
		Subvention Etat –DSIL 2023	100 000 €	2%	Oui
		AQTA - Fonds de concours 2022	200 000 €	4%	Oui
		AQTA - Fonds de concours 2023/2024	1 000 000 €	19%	Non
		Autofinancement de la commune	1 681 000 €	32%	_
<b>Total dépenses</b>	<b>5 217 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>5 217 000 €</b>	<b>100%</b>	

✓ **Eglise Saint Gildas :**

. **560 K€** en 2024 pour le projet de rénovation de l'Église Saint Gildas, dont le coût global des travaux est estimé à 1,10 M€ ht soit 1,32 M€ ttc (y compris les honoraires de MOE).

La durée des travaux est de 12 mois à compter de décembre 2023.

Les travaux se décomposent en 2 phases :

. **Phase 1** (Travaux de mise en sécurité définitive du beffroi, réparations structurelles des planchers et escaliers)

. **Phase 2** (Travaux de mise hors d'eau définitive : lanternon, balcon, tourelle, menuiseries)

Dépenses HT	Phase 1 – Mise en sécurité (Montant PRO)	Phase 2 – Mise hors d'eau (Montant PRO)	Recettes	Montant HT	%	Accordé Oui/Non
Travaux	547 676 €	378 697 €	Subvention Etat (DRAC) - MH	275 040 €	25%	Oui
Honoraires Maitrise d'oeuvre	50 273 €	33 515 €	Subvention Région – MH	220 000 €	20%	Non
Imprévus (10%)	55 000 €	35 000 €	Subvention Département – MH	330 048 €	30%	Oui
			Autofinancement de la commune	275 073 €	25%	
<b>Total par phase</b>	<b>652 949 €</b>	<b>447 212 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 100 161 €</b>	<b>100%</b>	
<b>Total général dépenses</b>	<b>1 100 161 €</b>					

✓ **Construction d'une cuisine municipale**

. **1,25 M€** en 2024 pour le projet de construction d'une cuisine municipale Place Océane, dont le coût global est estimé à 2,59 M€ HT soit 3,11 M€ TTC.

Les travaux sont prévus de juin 2024 à juillet 2025, pour une ouverture à compter de la rentrée de septembre 2025.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%	Accordé O/N
Travaux (VRD, Gros œuvre, Charpente, couverture, bardage, menuiserie...)	2 151 550 €	Subvention Région BVB 2023-2025	450 000 €	17%	Non
Chaufferie bois	105 000 €	Subvention Etat – DETR/DSIL 2024	300 000 €	12%	Non
Froid avec installation CO2	23 000 €	Département – PST 2024	150 000 €	6%	Non
MOE	242 550 €	Fonds de concours 2024	250 000 €	10%	Non
Mission de contrôle SPS	10 000 €	Subvention Etat – DRAAF 2021	84 101 €	3%	Oui
Imprévus (3 % montant travaux)	61 050 €	Autofinancement de la commune	1 359 049 €	52%	–
<b>Total dépenses</b>	<b>2 593 150 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 593 150 €</b>	<b>100%</b>	

Il est précisé que la ferme a été acquise en 2022, pour un montant de 461 400 € (y compris les frais de notaire). Les parcelles, seules, ont été acquises pour 445 000 € conformément à la délibération du 26 janvier 2022.

✓ **Dorsale vélo Rond point du Ballon / Bois Colette :**

. **600 K€** en 2024 pour le projet de création d'une dorsale vélo reliant le rond point du Ballon au Rond point Bois Colette, dont le coût global est estimé à 1 M€ ht soit 1,2 M€ ttc répartis entre 2024 et 2025 (des subventions à hauteur de 70 % du montant HT sont également prévues en recettes d'investissement).

Dépenses HT	Montant	Recettes HT	Montant	%	Accordé Oui/Non
Travaux	1 000 000 €	Subvention Département	350 000 €	35%	Non
		Subvention AQTA	350 000 €	35%	Non
		Autofinancement de la commune	300 000 €	30%	
<b>Total général dépenses</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100%</b>	

✓ **Rénovation énergétique du Centre culturel Athéna**

. **390 K€** en 2024 pour les travaux impératifs d'étanchéité thermique du toit et de réaménagement intérieur. Un projet plus global comportant l'isolation et les façades, l'usage des espaces intérieurs et l'extension de la médiathèque est en cours de réflexion dont l'échéance n'est pas déterminée (il s'agirait d'un concours d'architecte pour le projet global de rénovation du Centre culturel Athéna).

✓ **Reconstruction du tennis club**

. **250 K€** en 2024 pour le projet de reconstruction du Tennis club suite à l'incendie qui l'a détruit en partie le 6 février 2022. Les plans du futur Tennis club sont en cours de finalisation et l'économiste devrait transmettre un montant chiffré du coût de la reconstruction en début d'année 2024. Il est précisé que si l'assureur de la Ville prendra en charge financièrement le coût de la reconstruction, il ne prend en charge qu'une partie de la remise aux normes obligatoires et ne prend pas en charge les travaux supplémentaires commandés par la ville (club house central, renforcement de la charpente pour accueillir des panneaux photos voltaïques, bardage extérieur uniforme).

Hors travaux préalables de déblaiement et de mise en sécurité du site (coût de 290 K€ ttc/opération 16033), le coût du projet est estimé à 2,1 M€ HT soit **2,5 M€ ttc**. Les travaux sont prévus fin 2024/début 2025.

*Ci-dessous un tableau récapitulatif en dépenses d'investissement des budgets primitifs et des comptes administratifs de 2020 à 2024*

		BP 2020	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022 Provisoire	BP 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 549 381</b>	<b>4 992 825</b>	<b>10 973 682</b>	<b>5 420 774</b>	<b>12 609 166</b>	<b>8 180 227</b>	<b>13 566 006</b>	<b>6 541 113</b>	<b>11 125 564</b>
	<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>9 861 568</b>	<b>4 409 415</b>	<b>9 067 422</b>	<b>4 613 325</b>	<b>9 158 969</b>	<b>7 475 174</b>	<b>10 893 493</b>	<b>5 918 113</b>	<b>10 502 564</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 778 160	1 563 783	1 557 056	1 554 631	1 450 000	1 586 897	1 824 414	1 870 000	1 579 000
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv asso et vélos)	9 000	7 838	30 000	2 950	15 000	8 636	12 000	7 000	10 000
020	DEPENSES IMPREVUES	219 000		50 000						
26	PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.						1 000		500	
	<b>RAR</b>	<b>616 366,22</b>		<b>631 514,87</b>		<b>830 289,93</b>		<b>1 565 756,16</b>		<b>1 500 000,00</b>
	<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)</b>	<b>6 239 042</b>	<b>2 837 794</b>	<b>6 798 852</b>	<b>3 055 744</b>	<b>6 863 679</b>	<b>5 878 641</b>	<b>7 491 322</b>	<b>4 041 113</b>	<b>7 413 564</b>
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS URBAIN	136 289	102 680	62 243	49 948	50 000	49 800	50 000	46 848	47 000
13041	HOTEL DIEU	114 600	6 540	110 000	33 600	25 250	7 800	14 700		60 800
13042	RENOVATION DE L'EGLISE ST GILDAS							291 000	37 839	560 000
13014	BATIMENTS ET EQUIPEMENTS DIVERS (garderie Loch, église Saint Gildas)	63 529	37 331	555 660	117 306	336 000	325 197		129 971	
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	988 179	384 269	385 000	105 015	375 000	194 860	500 000	511 033	600 000
13018	COMPLEXE SPORTIF "LA FORÊT"	701 805	175 758	354 047	177 624	270 000	307 198	1 700 000	328 036	1 700 000
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN			575 000	14 373	1 300 000	306 376	378 000	469 627	
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	389 771	9 720	100 000	32 776	129 000	28 231	772 000	319 143	620 000
13032	HALLS MUNICIPALES	210 000	90 320	120 000	99 059	1 800 000	2 068 378		170 000	
13043	RECONSTRUCTION TENNIS								40 671	250 000
13033	COMPLEXE DU BEL AIR					47 000	42 870			
13034	CUISINE MUNICIPALE			50 000	48 720	37 500	23 950	100 000	122 448	1 250 000
13039	FERME MUNICIPALE							180 000	16 783	150 000
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA			80 000	39 600	113 000	21 540	135 000	116 783	390 000
16005	RESERVES FONCIERES	71 605	758	782 500	144 788	673 525	474 128	47 386	28 436	30 000
16012	INFORMATIQUE	237 586	229 840	155 925	175 032	214 574	178 775	148 863	171 042	116 664
16013	ACQ. VEHICULES	157 000	90 038	141 000	160 691	80 000	109 576	40 000	148 666	30 000
16015	ECONOM. ENERGIE	103 500	52 778	230 000	12 676		23 339	370 000		140 000
16016	ACCESSIBILITE	219 073	193 924	310 500	65 466	50 000	295 548	70 000	45 443	66 000
16017	TVX INFRASTR. ET VRD	1 020 377	509 951	556 800	501 375	432 000	166 017	600 000	312 298	665 000
16019	CULTURE (MATERIEL)	102 433	79 014	164 900	76 259	155 920	295 590	100 050	182 117	72 600
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL)	301 540	168 743	192 648	137 900	149 610	114 491	102 823	44 151	235 300
16023	SPORT (stade La Forêt, rénovation terrain ti coat)	404 572	175 982	1 050 000	557 361	131 500	123 005	348 000	270 842	20 000
16026	ESPACE JEUNESSE							40 000		
16031	TVX DIVERS BATIMENTS	204 884	51 739	57 000	48 717	241 000	193 922	253 500	369 263	270 200
16032	BUDGET PARTICIPATIF			150 000	44 770	150 000	105 325	150 000	91 878	140 000
16033	DEMOLITION, MISE EN SECURITE TENNIS						222 254	1 100 000	67 794	
	<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>623 000</b>	<b>583 410</b>	<b>623 000</b>	<b>807 450</b>	<b>773 000</b>	<b>705 053</b>	<b>773 000</b>	<b>623 000</b>	<b>623 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	623 000	391 247	523 000	665 149	673 000	437 576	673 000	523 000	523 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de travaux)		192 163	100 000	142 301	100 000	267 477	100 000	100 000	100 000
001	<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>2 064 812,93</b>		<b>1 283 259,98</b>		<b>2 677 197,36</b>		<b>1 899 512,90</b>		

### 2.3.2.2 Les Autorisations de Programme et de Crédits de paiement (AP/CP)

Une délibération spécifique est adoptée en parallèle lors du Conseil du mois de décembre, afin de préciser le montant total de chaque AP/CP et son cadencement pluriannuel. La délibération proposera également la clôture de 6 AP/CP, les projets étant achevés.

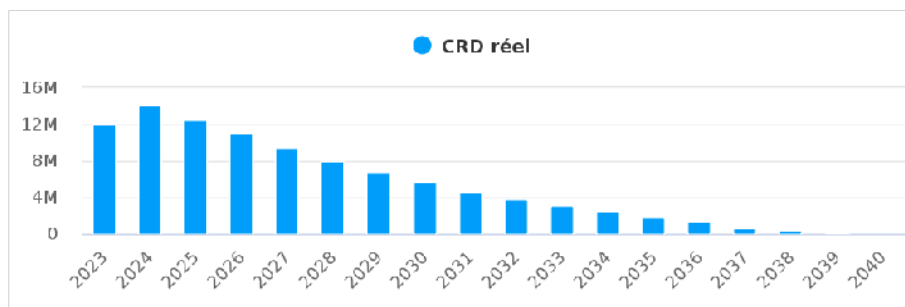
Une fois la clôture des 6 AP/CP, il restera **15 opérations en gestion pluriannuelle de crédits (AP/CP)** au sein de la commune, correspondant à des projets structurants.

La liste de l'ensemble des opérations, y compris celles gérées en AP/CP, figurent dans la programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement (opérations dont la numérotation commence par « 13 »).

### 2.3.2.3 Le remboursement du capital de l'emprunt

Le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à **1,82 M€** en 2023 (selon l'échéancier de la dette).

La commune comptabilise 15 emprunts en cours (12 à taux fixes et 3 à taux variables), et l'encours de la dette s'élève à **14,10 M€** au 31/12/2023.



## 2.4 La structure de la dette

### Evolution de la dette - Capital restant dû au 31 décembre de chaque année

	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	CRD fin d'exercice
2023	1 823 031,13 €	42 995,14 €	352 984,12 €	14 107 322,25 €
2024	1 533 484,02 €	44 923,33 €	362 067,81 €	12 528 914,90 €
2025	1 547 032,58 €	47 220,36 €	306 469,31 €	10 934 661,96 €
2026	1 451 724,39 €	49 489,69 €	265 220,13 €	9 433 447,88 €
2027	1 375 868,29 €	51 868,08 €	230 361,00 €	8 005 711,51 €
2028	1 184 509,21 €	54 248,16 €	198 275,78 €	6 766 954,14 €
2029	1 072 017,66 €	56 967,85 €	168 675,18 €	5 637 968,63 €
2030	879 974,05 €	59 705,63 €	145 016,85 €	4 698 288,95 €
2031	781 319,69 €	62 574,98 €	124 810,10 €	3 854 394,28 €
2032	675 216,10 €	65 500,37 €	105 364,51 €	3 113 677,81 €
2033	590 601,91 €	68 730,07 €	86 656,52 €	2 454 345,83 €
2034	562 655,91 €	72 033,12 €	70 677,88 €	1 819 656,80 €
2035	483 333,36 €	75 494,91 €	54 548,56 €	1 260 828,53 €
2036	483 333,36 €	79 078,31 €	38 682,50 €	698 416,86 €
2037	333 333,36 €	82 923,44 €	22 916,81 €	282 160,06 €
2038	83 333,15 €	86 908,61 €	10 157,41 €	111 918,30 €
2039	16 666,68 €	91 085,28 €	4 811,20 €	4 166,34 €
2040	4 166,34 €	0,00 €	33,93 €	0,00 €

### Encours de la dette au 31/12/2023

Par type de taux

Type de taux	Nombre d'emprunts	CRD	% par type de taux
Emprunts à taux fixes	12	12 555 665,88	89%
Emprunts à taux variables	3	1 551 656,37	11%
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>14 107 322,25</b>	<b>100%</b>



Par établissement bancaire

Type	Référence	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Prochaine échéance	Montant prochaine échéance	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
<b>Prêteur: BANQUE POSTALE - 1 item</b>		<b>779 166,32 €</b>								
Emprunt	MON500805EUR	779 166,32 €	3,75 ans	Taux fixe à 2.38 %	01/01/2024	51 197,32 €	2014	2 284 000,00 €	Fixe	1A
<b>Prêteur: CACIB - 1 item</b>		<b>1 048 752,19 €</b>								
Revolving	0900082-1	1 048 752,19 €	15,50 ans	Taux fixe à 4.68 %	01/07/2024	94 550,28 €	2009	1 500 000,00 €	Fixe	1A
<b>Prêteur: CAF - 1 item</b>		<b>30 000,00 €</b>								
Emprunt	2010-250	30 000,00 €	1,75 ans	Taux fixe à 0 %	01/10/2024	17 000,00 €	2013	200 000,00 €	Fixe	1A
<b>Prêteur: CREDIT AGRICOLE - 2 items</b>		<b>503 322,96 €</b>								
Emprunt	00036329943	270 833,22 €	16,04 ans	(Moyenne Euribor 3M + 0.6) Floor 0.6 sur Moyenne Euribor 3M	15/01/2024	7 196,62 €	2010	500 000,00 €	Variable	1A
Emprunt	36330087	232 489,74 €	2,04 ans	(Moyenne Euribor 3M + 0.4) Floor 0.4 sur Moyenne Euribor 3M	15/01/2024	27 916,69 €	2011	1 500 000,00 €	Variable	1A
<b>Prêteur: CREDIT MUTUEL - 6 items</b>		<b>8 580 765,25 €</b>								
Emprunt	0909 63322090 03 (01-réam)	229 535,32 €	2,75 ans	Taux fixe à 2.51 %	30/03/2024	21 660,68 €	2014	895 331,85 €	Fixe	1A
Emprunt	0909 16332209 02	224 282,31 €	6,00 ans	Taux fixe à 2.68 %	30/03/2024	10 147,77 €	2014	500 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	DD08576541	825 402,66 €	7,83 ans	Taux fixe à 0.91 %	30/01/2024	26 773,44 €	2016	1 500 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	DD15303355	851 544,97 €	10,91 ans	Taux fixe à 0.49 %	29/02/2024	19 891,40 €	2019	1 150 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	DD19453314	2 650 000,00 €	13,25 ans	Taux fixe à 0.88 %	30/03/2024	55 830,00 €	2022	3 000 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	DD21387289	3 799 999,99 €	14,25 ans	Taux fixe à 3.74 %	30/03/2024	102 196,67 €	2023	4 000 000,00 €	Fixe	1A
<b>Prêteur: SFIL - 2 items</b>		<b>1 816 789,29 €</b>								
Emprunt	MIN245624EUR	768 455,88 €	5,00 ans	Taux fixe à 3.94 %	01/01/2024	40 855,72 €	2007	2 245 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	MPH521433FUR ex MPH519168EUR	1 048 333,41 €	9,17 ans	(Euribor 3M + 0.37) Floor 0 sur Euribor 3M	01/03/2024	39 847,38 €	2018	1 700 000,00 €	Variable	1A
<b>Prêteur: SG - 2 items</b>		<b>1 348 526,24 €</b>								
Emprunt	ONE-6627/31 - Consolidation	448 526,46 €	6,00 ans	Taux fixe à 2.64 %	31/03/2024	20 292,42 €	2014	1 000 000,00 €	Fixe	1A
Emprunt	1282/001	899 999,78 €	6,67 ans	Taux fixe à 1.61 %	29/02/2024	36 996,09 €	2015	2 000 000,00 €	Fixe	1A
		<b>14 107 322,25 €</b>								

### 3 - La prospective budgétaire

Il est tout d'abord rappelé que le Plan Pluriannuel des dépenses de fonctionnement (PPF) et d'Investissement (PPI) est un outil d'analyse financière prospective.

Il permet aux collectivités locales et territoriales de planifier leurs investissements à moyen ou long terme. Il consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements. **Il est donc évolutif en fonction de l'avancée des projets.**

C'est un outil qui permet d'obtenir une vision prospective et synthétique des finances de la collectivité.

#### 3.1 Les prévisions d'évolution en fonctionnement de 2025 à 2028

##### En dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011 des charges à caractère général :**

A compter de 2025, ce chapitre est construit avec une progression de +0,5 % par an. La Ville entend poursuivre ses efforts d'optimisation des dépenses, engagés dès 2023.

En 2026, ce chapitre prévoit une diminution car il n'y aura plus la location de la structure extérieure pour le tennis club (-120 K€) et il est également envisagé le transfert de la gestion de l'école de musique vers l'intercommunalité (-30 K€, hors charge de personnel).

- **Chapitre 012 des charges de personnel :**

A compter de 2025, ce chapitre est construit avec une progression de +2,5 % par an, pour notamment prendre en compte le GVT. Il est en nette hausse en 2025, car il prévoit également, dans le cadre du projet de construction d'une cuisine municipale, le financement 3 ETP (soit 120 K€/an), les 4 autres postes étant financés par redéploiement interne.

En revanche, à compter de 2026, le transfert de la gestion de l'école de musique vers l'intercommunalité devrait générer une baisse de 315 K€ des dépenses de personnel.

Il est précisé que les 30 K€ de baisse au chapitre 011 et les 315 K€ de baisse au chapitre 012 sont bien comptabilisés en parallèle en baisse de l'attribution de compensation versée par AQTA puisqu'il s'agit d'un transfert de charges.

- **Chapitre 65 des autres charges courantes :**

En 2024, ce chapitre est prévu à hauteur de 2,4 M€ car il prend en compte pour la première fois, la couverture du déficit du budget du SAAD (Service d'aide à domicile) estimé à 115 K€ (résultat définitif connu à la clôture de l'exercice 2023).

A compter de 2025, ce chapitre est prévu à hauteur de **2,2 M€ par an**, puisqu'il est souhaité contenir les crédits alloués à ce chapitre à son niveau de 2023, soit 2,2 M€ (hors les 85 K€ de dépenses exceptionnelles en 2023, liées au règlement d'un accord transactionnel en matière de ressources humaines).

- **Chapitre 66 des autres charges financières :**

Ce chapitre est construit avec une prévision d'emprunt de 1,5 M€ en 2025 et de 2 M€ en 2026 au taux estimatif de 3,50 %, afin de permettre le financement des projets d'investissement.

Selon cette hypothèse, les échéances d'emprunt, qu'il s'agisse des intérêts de la dette en fonctionnement ou du remboursement du capital en investissement, ont bien été intégrés dans le PPF/PPI.

### En recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 731 Fiscalité locale :**

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont prévues avec une hausse de la fiscalité de + 3 points (soit un produit supplémentaire généré de +618 K€) à compter de 2024, comme indiqué dans le corps du rapport d'orientations budgétaires.

A compter de 2025, il est également prévu un certain nombre d'opérations immobilières, qui vont générer un produit fiscal supplémentaire de taxes foncières, tels que les logements de l'Hôtel Dieu, les logements de la Madeleine, de Kerléano, Le Garrec et du Gumenen.

- **Chapitre 73 Impôts et taxes :**

Comme évoqué ci-dessus, l'attribution de compensation annuelle versée par AQTA, qui s'élève jusqu'à maintenant à 2,17 M€, sera diminuée des transferts de charges vers la l'intercommunalité, à savoir :

- la mutualisation du service DSI (3 postes transférés déduits au 012) : - 142 K€ à compter de 2025.
- le transfert de l'école de musique vers AQTA : - 345 K€ de charges (- 30K€ au chap. 011 et -315 K€ au chap. 012) mais atténuées de -131 K€ de recettes, soit une diminution de l'Attribution de compensation de 214 K€ à compter de 2026.

- **Chapitre 77 Produits exceptionnels**

Si les cessions immobilières sont prévues en recettes d'investissement au chapitre 024, elles sont comptabilisées au compte administratif au compte 775 (produits des cessions d'immobilisation) avec en parallèle des écritures d'ordre à passer.

Outre les cessions immobilières déjà évoquées dans le rapport d'orientations budgétaires en 2024, du Presbytère, de la Maison Abbé Joseph Martin et du terrain Kerberdery, il est également prévu de céder les bâtiments Rollo et Redien, en 2027 et 2028.

### 3.2 Les prévisions d'évolution en investissement de 2025 à 2028

#### En dépenses d'investissement :

Les dépenses relatives aux projets d'équipement décidés par la Ville, sont prévues dans le Plan pluriannuel des dépenses d'investissement à hauteur de leur cadencement prévisionnel de mandatement.

Pour la période 2023-2026, le total des projets d'équipement s'élève à **24,3 M€**.

Ces projets sont financés par l'excédent annuel de fonctionnement virés en section d'investissement (2,2 M€ en 2024) et par le recours à l'emprunt. Comme évoqué au préalable, les échéances d'emprunt, qu'il s'agisse des intérêts de la dette en fonctionnement ou du remboursement du capital en investissement, ont bien été intégrés dans le PPF/PPI, pour les 2 emprunts envisagés en prospective (1,5 M€ en 2025 et 2 M€ en 2026 au taux estimatif de 3,50 %).

#### En recettes d'investissement :

Les subventions d'investissement sont sollicitées au fur et à mesure de l'avancée des projets. Il est rappelé que les projets doivent être à un stade suffisamment avancé pour l'obtention de subventions (Etat, Région, Département, AQTA...).

Pour la période 2023-2026, le total des subventions déjà obtenues ou sollicitées s'élèvent à **9,80 M€** (soit en moyenne 40 % du montant des projets prévus en dépenses).

Pour les années 2027 et 2028, elles sont prévues de façon prudentielle sur la base d'un pourcentage de 20 % du montant des dépenses inscrites pour ces mêmes années.

#### **Structure de la dette**

Dans le plan pluriannuel des dépenses d'investissement, il est prévu un emprunt de 1,5 M€ en 2025 et un emprunt de 2 M€ en 2026 (au taux estimatif de 3,5%). Ci-dessous, le capital restant dû (CRD) au 31 décembre de chaque année, par intégration de ces 2 emprunts prévisionnels.

#### **CRD avec un emprunt de 1,5 M€ en 2025 et un emprunt de 2 M€ en 2026**

	Capital amorti	Amortissement CT	Intérêts	CRD fin d'exercice
2023	1 823 031,13 €	42 995,14 €	352 984,12 €	14 107 322,25 €
2024	1 533 484,02 €	44 923,33 €	362 718,33 €	12 528 914,90 €
2025	1 622 032,58 €	47 220,36 €	345 864,72 €	12 359 661,96 €
2026	1 651 724,38 €	49 489,69 €	365 735,53 €	12 658 447,88 €
2027	1 609 201,61 €	51 868,08 €	340 075,56 €	10 997 378,18 €
2028	1 417 842,53 €	54 248,16 €	299 646,66 €	9 525 287,47 €
2029	1 305 350,98 €	56 967,85 €	261 913,39 €	8 162 968,63 €
2030	1 113 307,37 €	59 705,63 €	230 104,47 €	6 989 955,62 €
2031	1 014 653,01 €	62 574,98 €	201 762,65 €	5 912 727,61 €
2032	908 549,42 €	65 500,37 €	174 223,14 €	4 938 677,81 €
2033	823 935,23 €	68 730,07 €	147 412,00 €	4 046 012,50 €
2034	795 989,23 €	72 033,12 €	123 283,26 €	3 177 990,13 €
2035	716 666,68 €	75 494,91 €	98 996,43 €	2 385 828,53 €
2036	716 666,68 €	79 078,31 €	74 970,93 €	1 590 083,53 €
2037	566 666,68 €	82 923,44 €	51 044,31 €	940 493,39 €
2038	316 666,47 €	86 908,61 €	30 123,80 €	536 918,30 €
2039	250 000,00 €	91 085,28 €	16 617,21 €	195 833,01 €
2040	162 499,66 €	0,00€	4 335,50 €	33 333,33 €
2041	33 333,33 €	0,00€	291,67 €	0,00€

**Le plan pluriannuel des dépenses de fonctionnement et d'investissement est joint en annexe.**

**PLAN PLURIANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT  
BUDGET VILLE D'AURAY**

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	CA 2024	2025	2026	2027	2028
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 743 319</b>	<b>21 874 159</b>	<b>19 266 900</b>	<b>23 826 506,76</b>	<b>21 298 000</b>	<b>20 512 750</b>	<b>20 388 754</b>	<b>20 682 640</b>	<b>20 969 018</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>17 650 323</b>	<b>18 468 503</b>	<b>18 166 900</b>	<b>19 627 043,60</b>	<b>19 348 000</b>	<b>19 562 750</b>	<b>19 438 754</b>	<b>19 732 640</b>	<b>20 019 018</b>
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	4 640 927	4 617 693	4 600 000	5 282 876,60	5 150 000	5 175 750	5 051 629	5 076 887	5 102 271
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILE	10 633 474	11 118 359	10 900 000	11 499 797,00	11 400 000	11 805 000	11 785 125	12 079 753	12 381 747
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (Dégrèvements T	17 381	10 000	5 900	10 000,00	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (s	2 089 400	2 335 340	2 285 000	2 446 120,00	2 400 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000	2 200 000
66 CHARGES FINANCIERES (intérêts de la dette + ic	241 487	283 311	358 000	368 000,00	368 000	352 000	372 000	346 000	305 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (annulation de titr	26 589	23 800	18 000	20 250,00	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (pour la monétisa	1 065	80 000							
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT									
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>1 092 997</b>	<b>3 405 656</b>	<b>1 100 000</b>	<b>4 199 463,16</b>	<b>1 950 000</b>	<b>950 000</b>	<b>950 000</b>	<b>950 000</b>	<b>950 000</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 092 997	950 000	1 100 000	1 950 000,00	1 950 000	950 000	950 000	950 000	950 000
<b>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 455 656,10</b>		<b>2 249 463,16</b>					

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	CA 2024	2025	2026	2027	2028
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 198 070</b>	<b>21 874 159</b>	<b>20 532 708</b>	<b>23 826 506,76</b>	<b>23 599 917</b>	<b>22 776 197</b>	<b>21 362 259</b>	<b>22 796 728</b>	<b>22 689 204</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>19 760 494</b>	<b>21 052 651</b>	<b>20 009 708</b>	<b>21 889 191,00</b>	<b>23 076 917</b>	<b>22 253 197</b>	<b>20 839 259</b>	<b>22 273 728</b>	<b>22 166 204</b>
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	153 418	83 000	83 000	60 000,00	60 000	100 000	100 000	100 000	100 000
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE (billetterie,	1 644 660	1 607 399	1 670 125	1 794 274,00	1 770 000	1 755 400	1 790 508	1 826 318	1 862 845
<b>731 FISCALITE LOCALE</b>	<b>13 304 319</b>	<b>14 044 529</b>	<b>13 863 021</b>	<b>12 274 528,00</b>	<b>12 274 528</b>	<b>12 578 141</b>	<b>12 916 345</b>	<b>13 328 003</b>	<b>13 626 953</b>
73111 - TF et TH	9 527 300	10 194 211	10 093 554	10 904 528,00	10 904 528	11 208 141	11 546 345	11 958 003	12 256 953
73... Autres impôts et taxes (TCFE, TLPE, Droit de mutati	1 603 970	1 515 000	1 434 326	1 370 000,00	1 370 000	1 370 000	1 370 000	1 370 000	1 370 000
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>				<b>2 335 141,00</b>	<b>2 335 141</b>	<b>2 192 711</b>	<b>1 978 711</b>	<b>1 978 711</b>	<b>1 978 711</b>
73211 - Attribution de compensation (AQTA)	2 173 049	2 173 049	2 172 874	2 172 874,00	2 172 874,00	2 030 444,00	1 816 444,00	1 816 444,00	1 816 444,00
73212 - Dotation de solidarité communautaire (DSC-AQT		162 269	162 267	162 267,00	162 267	162 267,00	162 267,00	162 267,00	162 267,00
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>3 802 356</b>	<b>3 973 173</b>	<b>4 142 052</b>	<b>3 897 198,00</b>	<b>3 897 198</b>	<b>3 778 645</b>	<b>3 778 645</b>	<b>3 778 645</b>	<b>3 778 645</b>
<b>741-DGF</b>	<b>2 767 447</b>	<b>2 783 343</b>	<b>2 776 328</b>	<b>2 780 000,00</b>	<b>2 780 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>2 780 000</b>	<b>2 780 000</b>
74111 - DGF-Dotation forfaitaire	1 567 299	1 582 972	1 568 413	1 570 000,00	1 570 000	1 570 000	1 570 000	1 570 000	1 570 000
741123 - DGF-Dotation de solidarité urbaine (DSU)	700 371	700 371	723 628	725 000,00	725 000	725 000	725 000	725 000	725 000
741127 - DGF-Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	499 777	500 000	484 287	485 000,00	485 000	485 000	485 000	485 000	485 000
<b>74833 exo TF Allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations qu'il a décidé</b>	<b>172 234</b>	<b>172 250</b>	<b>184 386</b>	<b>188 645,00</b>	<b>188 645</b>	<b>188 645</b>	<b>188 645</b>	<b>188 645</b>	<b>188 645</b>
74... : Autres subventions (Etat, Région, Département, CAF, FCTVA de fonct.)	862 675	1 017 580	1 181 338	928 553,00	928 553	810 000	810 000	810 000	810 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (li	834 634	1 344 500	251 000	1 528 000,00	1 528 000	1 536 250	263 000	270 000	277 000
76 PRODUITS FINANCIERS (intérêts liés aux parts sc	30	50	50	50,00	50	50	50	50	50
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 602		460		1 212 000	312 000	12 000	992 000	542 000
775 - Produits de cessions d'immobilisations (sortie de b	9 239				1 210 000	310 000	10 000	990 000	540 000
773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 363		460		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
78 REPRISES SUR PROVISIONS	10 474								
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>	<b>437 576</b>	<b>673 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000,00</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>	<b>523 000</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	437 576	673 000	523 000	523 000,00	523 000	523 000	523 000	523 000	523 000
722 - Immobilisations corporelles (régie)	362 877	600 000	450 000	450 000,00	450 000	450 000	450 000	450 000	450 000
77 - Autres produits exceptionnels	74 700	73 000	73 000	73 000,00	73 000	73 000	73 000	73 000	73 000

<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>1 522 081,44</b>	<b>148 508,11</b>	<b>148 508,11</b>	<b>1 414 315,76</b>	<b>1 414 315,76</b>	<b>354 911,76</b>	<b>41 654,96</b>	<b>135 141,32</b>	<b>386 957,56</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 180 227</b>	<b>13 566 006</b>	<b>6 541 113</b>	<b>11 125 564,00</b>	<b>9 625 564</b>	<b>10 328 671</b>	<b>7 180 991</b>	<b>4 696 964</b>	<b>3 966 000</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>	<b>7 475 174</b>	<b>10 893 493</b>	<b>5 918 113</b>	<b>10 502 564,00</b>	<b>9 002 564</b>	<b>9 705 671</b>	<b>6 557 991</b>	<b>4 073 964</b>	<b>3 343 000</b>

		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	CA 2024	2025	2026	2027	2028
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS (FCTVA + taxe d'ar		0							
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 586 897	1 824 414	1 870 000	1 579 000,00	1 579 000	1 670 000	1 702 000	1 662 000	1 473 000
	164 - Emprunts en euros (remboursement du capital de la	1 586 897	1 824 414	1 870 000	1 579 000,00	1 579 000	1 670 000	1 702 000	1 662 000	1 473 000
	16449 - Tirage sur ligne de trésorerie									
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (subv	8 636	12 000	7 000	10 000,00	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
020	DEPENSES IMPREVUES		0							
26	PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES	1 000		500						
	RAR		1 565 756		1 500 000					
	<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (DI)</b>	<b>5 878 641</b>	<b>7 491 322</b>	<b>4 041 113</b>	<b>7 413 564</b>	<b>7 413 564</b>	<b>8 025 671</b>	<b>4 845 991</b>	<b>2 401 964</b>	<b>1 860 000</b>
13001	OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUME									
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS	49 800	50 000	46 848	47 000,00	47 000	50 000	50 000	50 000	50 000
13004	CONSTRUCTION DE L'ALSH ARLEQUIN					0				
13041	HOTEL DIEU - Aménagement et construction de logements	7 800	14 700		60 800,00	60 800	290 000	120 000	120 000	
13014	GARDERIE DU LOCH ET BEFFROI ST GILDAS	325 197		129 971,09						
13042	RENOVATION DE L'EGLISE ST GILDAS VRD - AVENUE DE L'OCEAN (RAR)		291 000	37 839	560 000,00	560 000	722 354			
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (pistes cyclables)	194 860	500 000	511 033	600 000,00	600 000	600 000			
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN (RAR)	306 376	378 000	469 627		131 997				
13018	COMPLEXE SPORTIF "LA FORÊT"	307 198	1 700 000	328 036	1 700 000,00	1 700 000	1 900 000	1 500 000	571 964	
13021	RESTRUCTURATION LOCAUX HOTEL DE VILLE					0				
13023	PLAN D'ECHANGE MULTIMODAL - PEM GARE D	24 988				0				
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH					0				
13027	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIC					0				
13028	EAUX PLUVIALES BASSIN DU RECLUS					0				
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN	28 231	772 000	319 143	620 000,00	620 000	113 317			
13031	VIDEO PROTECTION	0				0				
13032	HALLES MUNICIPALES (RAR)	2 068 378		170 000		54 117				
16033	DEMOLITION, MISE EN SECURITE TENNIS	222 254	1 100 000	67 794						
13043	RECONSTRUCTION TENNIS			40 671	250 000,00	250 000	1 500 000	709 329		
13033	COMPLEXE DU BEL AIR	42 870						250 000	250 000	
13034	CUISINE MUNICIPALE	23 950	100 000	122 448	1 250 000,00	1 250 000	960 000	706 662		
13039	FERME MUNICIPALE		180 000	16 783	150 000,00	150 000	50 000			
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA	21 540	135 000	116 783	390 000,00	390 000		500 000		
13036	GARDERIE ROLLO									
13037	CENTRE SOCIAL					0				
13038	CHAPELLE SAINT ESPRIT ET SES ABORDS								100 000	300 000
16005	RESERVES FONCIERES (RAR)	474 128	47 386	28 436	30 000,00	30 000	690 000	40 000	40 000	40 000
16012	INFORMATIQUE (RAR)	178 775	148 863	171 042	116 664,00	116 664	100 000	100 000	100 000	100 000
16013	ACQ. VEHICULES	109 576	40 000	148 666	30 000,00	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
16015	ECONOM. ENERGIE	23 339	370 000		140 000,00	140 000	100 000	100 000	100 000	100 000
16016	ACCESSIBILITE	295 548	70 000	45 443	66 000,00	66 000	100 000	100 000	100 000	100 000
16017	TVX INFRASTR. ET VRD (RAR)	166 017	600 000	312 298	665 000,00	665 000	380 000	200 000	200 000	200 000
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS	154 873				0				
16019	CULTURE (MATERIEL) (RAR)	295 590	100 050	182 117	72 600,00	72 600	50 000	50 000	50 000	50 000
16020	PATRIMOINE					0				
16021	VIE ASSOCIATIVE					0				
16022	ENFANCE EDUCATION (TRAVAUX ECOLE ET MATERIEL) (RAR)	114 491	102 823	44 151	235 300,00	235 300	50 000	50 000	50 000	50 000
16023	SPORT (stade La Forêt, stade d'athlétisme, tennis club)	123 005	348 000	270 842	20 000,00	20 000	50 000	50 000	50 000	50 000
16024	JEUNESSE	20 609				0				

		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	CA 2024	2025	2026	2027	2028
16025	ATTRACTIVITE TOURISTIQUE					0				
16026	ESPACE JEUNESSE		40 000		0,00	0			300 000	500 000
16031	TVX ET MATERIELS DIVERS	193 922	253 500	369 263	270 200,00	270 200	150 000	150 000	150 000	150 000
16032	BUDGET PARTICIPATIF	105 325	150 000	91 878	140 000,00	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>		<b>705 053</b>	<b>773 000</b>	<b>623 000</b>	<b>623 000,00</b>	<b>623 000</b>	<b>623 000</b>	<b>623 000</b>	<b>623 000</b>	<b>623 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (Régie)	437 576	673 000	523 000	523 000,00	523 000	523 000	523 000	523 000	523 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de f	267 477	100 000	100 000	100 000,00	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000

<b>001</b>	<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>2 677 197,36</b>	<b>1 899 512,90</b>	<b>1 899 512,90</b>			<b>3 361 321,00</b>	<b>2 576 704,00</b>	<b>880 018,62</b>	<b>1 862 271,25</b>
------------	---	---------------------	---------------------	---------------------	--	--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 957 911</b>	<b>13 566 006</b>	<b>9 579 343</b>	<b>11 125 564,00</b>	<b>6 264 243</b>	<b>11 113 288</b>	<b>8 877 676</b>	<b>3 714 711</b>	<b>3 825 718</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT REEL</b>		<b>7 597 438</b>	<b>10 060 349</b>	<b>8 379 343</b>	<b>5 687 384,47</b>	<b>4 214 243</b>	<b>10 063 288</b>	<b>7 827 676</b>	<b>2 664 711</b>	<b>2 775 718</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		20 000		1 210 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 001 801	3 818 324	3 805 902	675 344,75	715 009,00	4 509 708,00	3 735 776,00	1 763 680,62	2 303 718,25
	10222 - FCTVA	320 493	800 000	835 229	525 344,75	565 009	988 387	999 072	723 662	281 447
	10226 - Taxe d'aménagement	176 831	190 000	142 349	150 000,00	150 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
	<b>1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>3 504 477</b>	<b>2 828 324,06</b>	<b>2 828 324,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 361 321,00</b>	<b>2 576 704,00</b>	<b>880 018,62</b>	<b>1 862 271,25</b>
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (amendes d	88 834	70 000	109 979	100 000,00	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>4 024 732</b>	<b>4 000 000</b>	<b>302 805,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>1641 - Emprunts en euros (emprunt d'équilibre)</b>	<b>3 000 000</b>	<b>4 024 732</b>	<b>4 000 000</b>	<b>302 805,72</b>		<b>1 500 000</b>	<b>2 000 000</b>		
	16449 - Tirage sur ligne de trésorerie									
	<b>RAR</b>		<b>636 945</b>		<b>836 413,00</b>					
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (RI)</b>		<b>506 803</b>	<b>1 490 348</b>	<b>463 462</b>	<b>2 562 821,00</b>	<b>3 399 234</b>	<b>3 953 580</b>	<b>1 991 900</b>	<b>801 031</b>	<b>372 000</b>
13001	OPERATION RENOVATION URBAINE DU GUME									
13002	PORT DE SAINT GOUSTAN - AMENAGEMENTS (									
13041	HOTEL DIEU				105 375,00	105 375	245 875			
13014	GARDERIE DU LOCH ET BEFFROI ST GILDAS (RAR)	20 339	318 336			302 478				
13042	RENOVATION DE L'EGLISE ST GILDAS				247 500,00	247 500	577 500			
13017	VRD - MOBILITE DOUCE (piste cyclable Auray-Plu	110 842	297 608	297 608	210 000,00	210 000	490 000			
13018	COMPLEXE SPORTIF "LA FORÊT"		680 800		1 060 800,00	1 060 800	1 060 800	1 414 400		
13022	VRD - AVENUE DE L'OCEAN (RAR)					134 060				
13026	PISTE D'ATHLETISME LOCH	44 167		100 000						
13027	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA REPUBLIC									
13030	SKATEPARK / PARC URBAIN		127 750		357 750,00	357 750,00				
13032	HALLES MUNICIPALES (RAR)	171 375				399 875				
13033	COMPLEXE SPORTIF DU BEL AIR									
13034	CUISINE MUNICIPALE				345 000,00	345 000	868 076			
13035	RENOVATION CENTRE ATHENA						263 829		320 638	
13036	GARDERIE ROLLO									
16005	RESERVES FONCIERES						97 500	227 500		
16012	SYSTEME D'INFORMATION	10 000			10 000,00	10 000				
16015	ECONOM. ENERGIE				21 096,00	21 096				
16016	ACCESSIBILITE		47 714	47 714						
16017	TVX INFRASTR. ET VRD – PONT ANNE DE BRE				200 000,00	200 000				
16018	MATERIELS MOBIL DIVERS									
16019	CULTURE	1 901	2 200	2 200	5 300,00	5 300				
16020	PATRIMOINE									
16022	ENFANCE EDUCATION									
16023	SPORT (ty coat, stade la forêt, tennis club)	148 180								
16031	TVX DIVERS BATIMENTS		15 940	15 940						

		CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024 Prévisionnel	CA 2024	2025	2026	2027	2028
<b>TOTAL MOUVEMENT D'ORDRE</b>		<b>1 360 473</b>	<b>3 505 656</b>	<b>1 200 000</b>	<b>4 299 463,16</b>	<b>2 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	1 092 997	950 000	1 100 000	1 950 000,00	1 950 000	950 000	950 000	950 000	950 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (études suivi de	267 477	100 000	100 000	100 000,00	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM</b>		<b>2 455 656,10</b>		<b>2 249 463,16</b>					

<b>001</b>	<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>				<b>1 138 716,37</b>	<b>1 138 716,37</b>				
------------	--	--	--	--	---------------------	---------------------	--	--	--	--

<i>Dépenses nettes réelles de fonctionnement pour calcul CAF</i>	17 478 458,48	18 295 503	18 078 000		19 278 000	19 452 750	19 328 754	19 622 640	19 909 018
<i>Recettes nettes réelles de fonctionnement pour calcul CAF</i>	19 943 332,06	21 559 651	20 370 808		22 246 917	22 283 197	21 169 259	21 623 728	21 966 204

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>CAF BRUTE</b> (Recettes nettes réelles de fonct. – Dépenses nettes réelles de fonct. - produit de cession + travaux en régie)	<b>2 464 874</b>	<b>2 292 808</b>	<b>2 968 917</b>	<b>2 830 447</b>	<b>1 840 505</b>	<b>2 001 087</b>	<b>2 057 186</b>
<b>CAF NETTE</b> (CAF Brute – Remboursement en capital de l'emprunt)	<b>880 627</b>	<b>425 458</b>	<b>1 392 567</b>	<b>1 160 447</b>	<b>138 505</b>	<b>339 087</b>	<b>584 186</b>

<b>Montant total emprunté 2020 – 2026 :</b> <b>12 M€</b>	<b>3 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>7 M€</b>	<b>8,5 M€</b>	<b>10,5 M€</b>		
<b>Dettes :</b> CRD au 31/12 y compris avec les emprunts simulés : 1,5 M€ en 2025 et 2M€ en 2026)	11 973 348,52	14 107 322	12 528 915	12 359 662	12 658 448	10 997 379	9 525 288
<b>Capacité de désendettement en année (dette / Epargne brute)</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

## Pistes d'optimisation des services en fonctionnement 2023 -2026

**Objectifs :**

- Allouer les ressources aux besoins des usagers
- Diminuer les coûts de fonctionnement pour contrer l'effet ciseaux et pour dégager des ressources pour la création d'un service restauration scolaire
- Limiter les empiétements de dispositifs ayant le même objet

DIRECTI ON	SERVICE	PROPOSITION	Objectifs/ Action	IMPACTS ATTENDUS							Observations/ Idées
				Image collectivité	Qualite du service rendu	Simplification -à destination des usagers -à destination des agents	Sécurité	Impact budgétaire 011	Impact financier À chiffrer en €	RH'-Climat social -Qualité de vie au travail -Masse salariale	
DSTS	logistique événementiel	Moins d'événementiel	diminuer le nb d'heures + matériel de l'équipe "mise en place de l'événementiel"					charges de fonctionnement évitées : heures, heures sup, matériels, locations, etc.	-19 710	éviter le renfort de 6 mois	l'année uniquement pour les manifestations or uniquement 6 agents 10% en moins de ..
DSTS	logistique événementiel	Baisser le niveau de service de l'événementiel	baisser le nb de chapiteaux, eau potable, etc.					charges de fonctionnement évitées		éviter le renfort de 6 mois	
DSTS	logistique événementiel	1 manifestation par an par association <b>Proposer une règle</b>	au-delà d'1 festivité, faire payer la mise en place par la ville					charges de fonctionnement évitées : heures, heures sup, matériels, locations, etc.		éviter le renfort de 6 mois	
DSTS	logistique événementiel	arrêter la collecte des déchets verts, encombrants sur DP <b>Les bennes sont désormais payantes (coût total : 20 K€/an)</b>	diminuer nb d'heures équipe événementiel		ces déchets peuvent être amenés en déchetterie par les usagers Economie de 4000 € ttc de Main d'oeuvre (175 heures)			charges de fonctionnement évitées	-4 000	éviter le renfort de 6 mois	
DSTS	Voirie, propreté urbaine	Diminuer le désherbage de la voirie <b>Actuellement cela équivaut à 1,5 ETP</b>	réduire encore les heures de désherbage					charges de fonctionnement évitées	-16 200	Réduire le désherbage à 1 ETP	
DSTS	Propreté urbaine	Diminuer le nombre de passage des balayuses sur voirie	réduire le nb de passages et accentuer les passages à pieds sur les trottoirs					charges de fonctionnement évitées : heures, matériels,	-30 720		Cout balayuses à l'année estimation : 200 000 € ttc soit 840 € /jour suppression d'un jour par semaine
DSTS	Logistique événementiel, bâtiments, espaces verts	Diminuer les illuminations de Noël et scénographies associées	réduire nb d'heures des différentes équipes, des prestations d'entreprises privées, de matériel, etc					charges de fonctionnement évitées : heures, heures entreprises, matériels, locations, etc.	-9 700	Cout festivité de Noël 2022 97 000 € ttc diminution de 10%	
DSTS	Bâtiments	Ne plus fabriquer de meubles ou de bancs pour la voirie <b>A chiffrer pour comparer</b>	les acheter tous faits								
DSTS	Bâtiments	vendre certains bâtiments <b>Cessions envisagées : le presbytère, Redien et Rollo, maison au 41 rue Joseph Martin, les commodats à St Goustan</b>	se séparer de certains bâtiments énergivores , non accessibles, peu pratiques et dont la rénovation serait extrêmement couteuse					baisse des coûts de fonctionnement, apport d'argent			
DEEJ	enfance	Ajustement contrats horaires <b>En cours : nb de postes économisé à déterminer mais déjà intégré au budget 2023</b>	-Ajuster les présences en personnel en début et fin de journée selon les besoins du service de 07.30 à 09.00 et de 18.00 à 19.00			-Mobilisation ajustée du personnel aux missions d'animation	Respect strict des obligations en matière d'encadrement	-Charges de fonctionnement évitées: énergie...	-25 000	-En cours d'évaluation	





DIRECTION	SERVICE	PROPOSITION	Objectifs/ Action	Image collectivité	Qualite du service rendu	Simplification -à destination des usagers -à destination des agents	Sécurité	Impact budgétaire 011	Impact financier À chiffrer en €	RH'-Climat social -Qualité de vie au travail -Masse salariale	Observations/ idées
DF	Marchés publics	Lancer un marché de fournitures administratives pour la ville et le CCAS	réduire les coûts					Baisse du 011 environ 10 % sur les fournitures administratives			
DSI	DSI	Bascule idelibre sur service gratuit mégalis	Migrer le contenu sur idelibre fourni par megalis bretagne. Peut être fait dans l'année		Identique sauf que le service est hébergé par Mégalis bretagne				-1 524		
DSI	DSI	Bascule iparapheur sur service gratuit mégalis	Migrer le contenu sur iparapheur fourni par megalis. Les connecteurs entre ciril et le parpaheurs seront à revoir et impliquerons peut être des couts de mise en œuvre.		Identique sauf que le service est hébergé par Mégalis bretagne				-2 742		
DSI	DSI	Bascule s2low sur service gratuit mégalis	Migrer le contenu sur s2low fourni par megalis. L'accès direct à s2low ne sera plus possible mais se fera au travers d'une nouvelle application appelée pastell (Orchestrateur de flux)		Identique sauf que le service est hébergé par Mégalis bretagne				-270		
DSI	DSI	arrêt externalisation des sauvegardes	Suite mise en place sauvegardes immuables, le contrat à été dénoncé et s'arrêtera au mois d'avril. Soit 2230 € d'économisé						-2 230		
DSI	DSI	Arrêt hébergement WIKI grande guerre	A priori ce wiki sur la grande guerre mis en œuvre lors des commémorations 14-18 n'est plus utilisé ( <a href="https://grandeguerre.auray.fr/">https://grandeguerre.auray.fr/</a> )						-647		
DSI	DSI	Mise en place de quotas d'impression dans les directions consommatrices	Mettre en place des quotas pour la couleur sur les services qui impriment plus en couleur qu'en noir et blanc (Accueil CTM, service comm athena, ESPACE JEUNESSE, Vie asso, PM, politique de la ville, DU). Réduction de 20 % des impression couleur		La mise en palce de ces quotassera probablement perçue de manière négative par les agents				-640		
DSI	DSI	Arrêt service score'n co	a mon avis très peu utilisé et le résultat n'est pour ma part pas probant. Page difficile à trouver et voici le résultat ( <a href="https://www.auray.fr/Rencontres-et-resultats-sportifs">https://www.auray.fr/Rencontres-et-resultats-sportifs</a> )						-1 136		
COM	COM	supprimer 1 à 2 cérémonies des vœux en regroupant les institutionnels et les uniformes aux vœux à la population	Réduire le temps de mobilisation des services, des équipements, optimiser les commandes en réception, concentrer donc augmenter la fréquentation sur un temps court, valorisation des acteurs auprès de la population (y compris acteurs de la sécurité)	Mieux	Mieux car présence de serveurs ESAT pour toutes les cérémonies (avant que pour institutionnels?)	Vigilance sur temps de discours (à ne pas démultiplier) simplification agents	Attention à la capacité d'accueil de la salle de spectacle. Prévoir une rediffusion ? Coût à étudier (en attente devis)	Si temps supplémentaire payé pour certains agents	Plus en termes de gaspillage potentiel et d'optimisation des moyens humains (heures supplémentaires payées...)	oK	vérifier historique cérémonie aux uniformes auprès de Loïc Blanchard ?
COM	COM	mutualiser les fournitures en papeterie (marché public passé par la Direction des Finances)	Recenser nos besoins annuels pour les transmettre aux finances plutôt que de passer commandes au coup par coup	Mieux	Meilleure	oK			Meilleurs tarifs	Ok	
COM	COM	ajuster les plans de communication à l'enjeu et aux publics qu'ils ciblent	Accepter le "non" pour concentrer les efforts sur des actions de communication porteuses	Mieux	Meilleure	A condition que les critères de priorisation soient partagés (transparence) : travail en cours			Potentiel	oK sauf sentiment pour certains services de ne pas être suffisamment valorisés	
COM	COM	réutiliser au maximum les supports existants	Ex : Recyclage panneau avenue Océan pour panneau Ecole Rives du Loch (flokage)	Mieux	Meilleure	Test avenue Océan/Rives du Loch			Ex. : reflokage de panneaux existants. Gain de 40 euros TTC maxi.	oK	
COM	COM	passer un marché pour les pots et cérémonies (Objectif 2024 avec Chloé PETETIN) <b>A travailler en GT</b>	La Ville est passé de 11 fournisseurs en 2019 à 16 en 2021 à 19 en 2022. Il s'agirait de mutualiser les besoins au niveau de la Ville au niveau de toutes les directions (DICRP, DAC, DEEJ, PV...) pour obtenir une commande annuelle à plus grande échelle auprès des prestataires donc des tarifs sans doute plus avantageux. Possibilité de passer un marché public en "accord cadre multi-attributaires" (3 différents maxi) afin de ne pas traiter qu'avec un seul commerçant.	Mieux	Meilleure	Ok usagers - agents. Vigilance : clarifier le changement de prestataires (fréquence) dans le cadre du marché public (tour de rôle à définir)			Potentiel	oK	Attendre création de cuisine municipale 2025 ? (Recenser les besoins en attendant)

DIRECTION	SERVICE	PROPOSITION	Objectifs/ Action	Image collectivité	Qualité du service rendu	Simplification -à destination des usagers -à destination des agents	Sécurité	Impact budgétaire 011	Impact financier À chiffrer en €	RH'-Climat social -Qualité de vie au travail -Masse salariale	Observations/ idées
DAC	CCA, SVA, SAP, EdM	cofinancements AQT : Mélicènes, néolithique, mobilité SDG, EdM	l'offre culturelle rayonne sur l'interco = partager les coûts avec l'EPCI	cohérence ville centre / aire d'attractivité	reconnaissance d'Auray en tant que pôle culturel irriguant le territoire intercommunal (plus de communication et de médiation en direction des communes voisines)	réduction des "frontières"		participation attendue de 15 à 30 000€	les aides ont déjà été perçues, et non inscrites en dépenses, donc pas d'économie lisible sur le BP2023, mais du + pour une même dépense Ville		
DAC	SVA	expo Semaine du Golfe gratuite prolongée sur l'été	une expo gratuite à la place de 2 dont une payante (Escale Photo)	moins de variété des propositions	une exposition estivale sera présentée en espace public à St-Goustan	un seul montage		3000 € (pas d'expo Escales photo) mais 1100 € d'achat de bois : donc économie réelle de 1900 €	-1900		
DAC	SVA	réduction du nombre de compagnies sur le carnaval	Ne retenir que 3 compagnies au lieu de 4 habituellement sur le carnaval, en privilégiant des structures peu éloignées (moins de frais) et relativement légères					devis en cours	-6000		
DAC	SVA	Semaine du Golfe : diminution du nombre de sites animés et de compagnies en 2023	réduction des frais induits (locations, installations, gardiennage...). Concentration sur des soirées musicales, pas d'animations "de rue". Pour 2025 : réinterroger la possibilité de sponsoring, comme les années précédentes ?	moins d'offre	réduction	moins de montages/démontages		à évaluer (en face : inflation des prestas) : renégociation des devis en cours. Economie estimée >= 5000 €	-1500		
DAC	SVA	Dans Alre <b>En cours</b>	la convention arrive à échéance en 2023. 8000 € pour 8 événements estivaux. A revoir à la baisse ?	moins d'offre	réduction			6000 € pour 6 événements en 2024 ?	-1500		A négocier avec ce partenaire, important sur le territoire
DAC	CCA, SVA	Revoir à la hausse les tarifs de location des salles municipales (Athéna, Chapelle...)	réduire le nombre de gratuits, augmenter les valorisations pour les associations (intégrées au calcul des subventions)	risque de "grogne" des associations locataires	même service rendu			à évaluer en fonction des hausses décidées par les élus, en suivant le cout réelles des salles	pas d'évaluation possible à ce stade	besoin de pédagogie pour expliquer cette hausse : hausse des factures de fluides (en attente des factures s 2022)	à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GT événementiel (Mai-Juin 2023)
DAC	tous services	Intégrer régulièrement des propositions transversales internes (ex : soirée médiévale médiathèque/école de musique, conférences médiathèque/SAP/Athéna...)	mutualisation de compétences internes, programme commun		faire varier les propositions et les contenus, faire circuler les publics des différents services, faire mieux connaître l'offre interne			proposition réduites en coût	pas d'évaluation possible à ce stade	par contre temps de travail plus important	Contribue à une cohésion des équipes DAC
DAC, Animation commerciale, DEEJ, politique de la Ville, Sports	tous services	Calibrage de l'événementiel municipal et associatif	regrouper certaines propositions ? en réduire ou en arrêter d'autres ?	donner une couleur plus affirmée par des choix ciblés	pourrait permettre d'améliorer la lisibilité de l'offre. Aujourd'hui, c'est principalement le volume et la diversité qui créent la dynamique.	Moins de propositions = programme plus clair		mutualisations, coûts techniques	pas d'évaluation possible à ce stade, travail en cours	diminution de la tension sur les équipes événementielles	arbitrages à faire par les élus. Concerne de nombreux services, organisateurs et supports
DAC	CCA	Réduire la programmation d'Athéna (1 ou 2 spectacles en -)	allègement RH + financier				attention à l'équilibre dépenses-recettes (billetterie, subventions)		-7000		
DAC	CCA	partenariats location/coproductions (Théâtre à l'Ouest, Terraqué)			Proposer quelques spectacles dans des esthétiques différentes, (co)financés par les partenaires				pas d'évaluation possible à ce stade		

DIRECTION	SERVICE	PROPOSITION	Objectifs/ Action	Image collectivité	Qualite du service rendu	Simplification -à destination des usagers -à destination des agents	Sécurité	Impact budgétaire 011	Impact financier À chiffrer en €	RH'-Climat social -Qualité de vie au travail -Masse salariale	Observations/ idées
DAC	CCA	Location Athena	continuer de minimiser l'accueil des événements n'ayant pas de besoins techniques (son lumière)	clarifier l'image d'un lieu dédié aux spectacles / événements culturels				réduction (à la marge) des embauches d'intermittent	pas d'évaluation possible à ce stade	baisse charge de travail	
DAC	SAP, médiathèque, CCA	Calibrage de l'offre de médiations extérieures	donner des clés de priorisation des interventions extérieures (notamment en milieu scolaire). Travail en cours en partenariat avec la DEEJ		viser une équité des interventions (par école, niveaux de classe...) en lissant l'ensemble des interventions proposées par les services de la DAC	Définir le nombre maximum d'heures d'intervention réalisable			l'économie se mesurera en temps de travail	Ne pas se sentir obligés de répondre à toutes les demandes et laisser de la place (du temps) pour les projets prioritaires (ex : projets participatifs)	
DAC	SAP	archivage électronique (à partir de 2024)	revoir l'organisation des fichiers sur les serveurs de la Ville	action de modernisation	amélioré : clarification du classement, facilité à retrouver les documents	meilleur accès à l'information interne	sécurisation des données sensibles	à estimer : allègement des serveurs (suppression des doublons...)	pas d'évaluation possible à ce stade		action SAP/DSI
DAC	Med	Offres de médiation numérique	Revoir les médiations proposées en fonction de l'apport du médiateur numérique (rattachement partiel à la médiathèque ?)	Proposer un calendrier de présence et de séances	Meilleure lisibilité de l'action du médiateur numérique et renforcement de l'offre d'accompagnement des usagers ; à articuler avec les propositions de la médiathèque			aucun : reventilation des sommes sur les priorités à développer	pas d'économie mais un service +	cf. réunion RH du 08/02	
DU	DU	Centraliser les achats de fournitures de bureau ( dont papier)	Economies d'échelles					A estimer			
<b>Total économie prévue en fonctionnement au le chapitre 011 (charges à caractère général)</b>									<b>-167 959,00 €</b>	<b>Certains éléments reste à chiffrer</b>	

